

Absent et excusé :

La séance est ouverte à 18 h 00. Michelle DESMETTE est absente en début de séance.

1. Informations

Néant

2. Société de Logements du Haut Escaut : présentation.

Le Président remercie les représentants de la Société de Logements du Haut-Escaut (Monsieur Damien VAN NIEUWENHUYSE, Président – Madame Virginie PENNEQUIN, Directrice-Gérante et Madame Sarah RHAZI, Responsable Locative) pour leur présence. Il suspend la séance et leur cède la parole.

Monsieur VAN NIEUWENHUYSE précise que la présentation de la SLHE se fera en deux parties à l'aide de documents diffusés en séance. La première partie, relative à l'organisation et les missions de la SLHE a été présentée par Madame PENNEQUIN. La seconde, relative aux critères d'attribution des logements a été présentée par Madame RHAZI (les documents ont été transmis aux Conseillers Communaux).

Madame DESMETTE entre en séance.

Au niveau des instances, la SLHE dispose d'une assemblée générale composée de différents coopérateurs (Région Wallonne, Province du Hainaut, les différentes communes et C.P.A.S). La société couvre les entités d'Antoing, Rumes et Brunehaut. L'assemblée générale est également composée de coopérateurs privés. Au niveau de l'organe d'administration, il est composé de différents représentants des communes et C.P.A.S. ainsi qu'un représentant pour la Région, pour la Province et pour les coopérateurs privés. Au niveau des missions, comme les 62 sociétés de logement qui se trouvent en Wallonie, la SLHE a trois grosses missions. La première est la location. La SLHE propose des logements abordables et adaptés aux besoins de tous. Elle accompagne les locataires au quotidien et entretient et gère le parc. La deuxième mission est la rénovation énergétique. L'objectif est de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂, d'améliorer le confort des logements ainsi que de maîtriser les charges pour les différents locataires. La troisième mission, c'est la construction de nouveaux logements. L'idée est de pouvoir développer une offre de logement adaptée aux besoins locaux, besoins qui ont évolué au fur et à mesure des années. La SLHE essaie de répondre à ces besoins et de participer à la mixité sociale et au parcours résidentiel des locataires. Il y a un objectif commun à toutes les sociétés de logement et à tous les acteurs qui travaillent dans le logement, que ce soit les communes, les CPAS, c'est d'offrir à chacun un logement de qualité, durable et accessible. Au niveau du patrimoine, La SLHE dispose de 662 logements répartis sur les entités d'Antoing, Brunehaut et Rumes. Il faut savoir que l'âge moyen de ce patrimoine est de 45 ans. Plus de la moitié des logements ont été construits avant les années 70 et dans les années 70. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la société se retrouve avec un parc composé de logements très vieillissants, des logements qui nécessitent de très grosses rénovations énergétiques notamment. Au niveau de la configuration du parc, la majorité des logements se retrouve sur Antoing. La SLHE a 395 maisons unifamiliales et 16 appartements sur Antoing, 149 maisons unifamiliales et 16 appartements sur Brunehaut et 82 logements unifamiliaux ainsi que 4 appartements sur Rumes. Au niveau de la répartition

en termes de chambres, plus de 70% du parc est en logement 3 chambres. Avant les années 70 et pendant les années 70, on avait une configuration telle au niveau des familles qu'il y avait un grand besoin de logement 3 chambres. Aujourd'hui, cette configuration a complètement changé puisque la majorité des demandes est principalement sur des 1 et 2 chambres, pour des personnes isolées ou des personnes pensionnées, ou alors on est sur du 5, 6, parfois même 7 chambres parce que là, on rencontre des familles recomposées notamment et donc avec de très nombreux enfants. Malheureusement, ce sont des demandes auxquelles la société a vraiment beaucoup de mal à répondre, puisque, au niveau du pourcentage de logement avec 1, 2 ou 5 chambres, c'est vraiment très limité. Au niveau de la rotation des logements, il faut savoir, qu'au 31 décembre 2025, la SLHE disposait de 40 logements inoccupés sur les 662, soit un peu plus de 6% du parc. Par rapport à 2024 et 2023, ce chiffre est en diminution. On essaie d'attribuer un maximum de logements. Quand on récupère un logement, on fait d'abord une évaluation du bien. On évalue son état de salubrité, son état de sécurité et son état de propreté. Il arrive de récupérer un logement en bon état et parfaitement conforme. Il arrive aussi de récupérer un logement qui n'est pas conforme ou dans un état de propreté tel qu'on ne peut pas le remettre en location immédiatement. Il y a cinq cas de figure :

- Le logement ne présente pas de travaux particuliers, mais juste un peu de rafraîchissement et quelques petits travaux qui vont prendre très peu de temps. Ce logement repart en location dans le mois voire au maximum trois mois après en fonction de la date de comité d'attribution ;
- Des travaux sont nécessaires. En fonction de l'évaluation, les travaux peuvent être réalisés par la régie interne. La SLHE compte en effet dix ouvriers en interne et une technicienne de surface. Dans les dix ouvriers, il y a des ouvriers spécialisés. Ils procèdent à la rénovation des logements en parallèle des dépannages chez les locataires présents. Quand les travaux ne sont pas possibles pour la régie, on soustraite à des entreprises extérieures. Ces logements-là repartent en général dans les six mois à un an en fonction des travaux. Si ce sont des sociétés externes qui effectuent les travaux, il faudra faire des marchés publics ;
- Le troisième cas de figure est celui où les travaux sont beaucoup plus longs. On a affaire soit à des logements dont les locataires y ont vécu pendant 30 ou 40 ans. Ce sont tous les locataires à qui on a attribué un logement dans les années 70 et qui aujourd'hui, malheureusement, décèdent ou partent en maison de repos. Même s'il est propre à première vue, le logement n'est plus du tout conforme au niveau électrique, au niveau incendie. On ne peut évidemment pas relouer le bien dans cet état. Il s'agit souvent aussi de logements où il n'y a pas d'installation de chauffage. On est encore sur des accès cheminée. C'était une volonté lors de l'ancienne mandature et ça se poursuit lors de cette mandature, il faut un mode de chauffage dans les logements. Contrairement à d'autres sociétés de logement, on estime qu'on ne loue pas un logement sans un mode de chauffage pour les locataires. Une installation de chauffage, ça prend du temps, c'est coûteux, ce qui fait que ces logements restent vides un petit peu plus longtemps.
- Le quatrième cas de figure est celui où les travaux nécessitent de très gros budgets. Ce sont des travaux dans des cités complètes. La SLHE peut recevoir des subsides de la Région Wallonne ou de l'Europe lors d'appels à projets. Toute autre rénovation, tout

autre dépannage dans les logements ainsi que les frais de fonctionnement de l'entreprise ne sont payés que par les loyers des locataires. Cela ne permet pas de pouvoir rénover en masse. La SLHE est en attente de subsides de la Région Wallonne et de l'Europe, en sachant qu'il y a également des conditions à cela. Ce qui explique que certains logements restent vides et sont vides depuis plusieurs années parce qu'ils étaient inscrits dans un plan de rénovation. C'est le sort qui leur est réservé.

- Le cinquième cas de figure, c'est quand le logement, après l'évaluation, présente une estimation du coût de la rénovation dépassant les 120.000 €. C'est le montant fixé par la tutelle de la SLHE. Au-delà de 120.000 € hors frais, la tutelle estime que le logement est trop cher à rénover. Des dérogations sont possibles en fonction des logements et il faut estimer si ça vaut la peine de se lancer dans de la rénovation. C'est ce qu'on tente en tout cas avec certains logements. Avec d'autres, on ne le tente pas parce qu'on est bien au-delà des 140.000 € hors frais et avant parachèvement intérieur du logement. Quand on parle des 120.000, on ne parle que de travaux de rénovation, de sécurité, de salubrité. On ne parle en rien de travaux d'esthétique. On ne parle pas non plus de travaux de sanitaire, salle de bain et ce genre de choses. Cela, c'est en plus. Et donc, ces logements-là, s'ils peuvent être rénovés, tant mieux. S'ils ne peuvent pas l'être, il y a une stratégie autre à réfléchir. A savoir, soit de la déconstruction-reconstruction, qui coûte évidemment aussi très, très cher, ou un programme vente. C'est aussi une possibilité qui peut être réservée à certains logements. Mais il faut savoir que quel que soit ce qu'on souhaite faire, que ce soit de la rénovation, de la déconstruction-reconstruction ou de la vente, tout doit passer par la tutelle et par le cabinet du ministre. Ce sont eux qui prennent la décision finale.

Au niveau de l'évolution des entrées et des sorties, on a pu faire entrer 47 familles, 47 ménages et on a récupéré 31 logements. Sur 2025, on a eu la chance de récupérer beaucoup moins de logements que sur l'année 2024, puisqu'en 2024, malheureusement, il y a eu plus de sorties que d'entrées. Pareil en 2023. Ici, on revient à des chiffres tout à fait cohérents. Il y a évidemment une corrélation à faire entre le nombre de logements récupérés et attribués. En 2025, on a attribué plus de logements que ce qu'on a récupéré. Une chose importante à souligner est que, lorsqu'on attribue un logement, pas mal de locataires ou candidats locataires refusent le logement qui leur est proposé. Sur 2025, on a quand même 32 refus de logements sociaux, beaucoup plus qu'en 2024. C'est quand même 40% des désignations. Les raisons sont diverses et variées, mais en général, le logement ne plaît pas, le logement est trop petit, il y a des situations géographiques, les gens ont changé d'avis. Il y a quelques cas pour raison de santé, mais ça reste relativement rare par rapport au nombre de personnes, où c'est plus un choix lié au logement directement.

Madame RHAZI précise que le comité d'attribution se réunit généralement trimestriellement. Il est composé de cinq membres désignés politiquement, de deux travailleurs sociaux, du Commissaire de la société Wallonne du logement, de la directrice gérante et de la responsable locative. Lors des réunions, on présente des listes de candidats locataires, ces listes sont figées le matin même du jour du comité et ne peuvent donc plus être modifiées en dernière minute. Cette liste reprend, par ordre de priorité, les personnes qui sont candidates à un logement. Chaque logement qu'on met en attribution correspond à une liste de candidats locataires. Il est donc possible que des candidats apparaissent sur plusieurs listes si on met en location un logement reprenant les mêmes critères. Seuls les cinq membres du comité et les deux travailleurs sociaux peuvent se positionner sur l'attribution du logement. Ce sont eux qui ont la décision finale, ils font leur choix non pas

sur un nom et un prénom, mais sur une catégorie de revenus. La catégorie de revenus est définie par les membres et les deux travailleurs sociaux, et ensuite ils sont obligés de choisir la première personne en tête de cette liste. Il n'est pas possible de sauter des noms, des personnes, pour atteindre l'une ou l'autre candidature à laquelle on souhaiterait donner un logement, ce n'est absolument pas possible. La directrice-gérante et la responsable locative sont présentes au comité d'attribution, mais uniquement pour répondre aux questions relatives aux points de priorité. Sur les listes apparaissent le nombre de points de priorité, mais ils ne sont pas définis. Personne ne sait s'il s'agit de points d'ancienneté, de points liés au handicap, etc. La directrice-gérante et la responsable locative expliquent parfois brièvement les situations. Par contre, elles présentent les dossiers d'urgence sociale et de cohésion sociale. C'est tout un dossier à monter qu'il faut défendre pour que le comité et le commissaire puissent se prononcer sur la décision d'attribuer ou non le logement. Le Commissaire de la société Wallonne est le garant de la légalité des actes posés lors des comités et il veille à vérifier la répartition des attributions dans le but de vérifier les quotas. On se doit de respecter les quotas d'attribution. On ne peut pas faire 100% de catégorie 1 et puis laisser les autres catégories de côté. On doit vraiment respecter la parité entre les candidatures standards et les mutations. Ce sont des choses extrêmement cadrées. Quand on attribue, quand on désigne une personne, on en désigne toujours plusieurs parce qu'il y a énormément de refus et aussi pour ne pas solliciter le comité tous les 3, 4, 5 jours. On désigne une personne en tête de liste, et ensuite une réserve, toujours dans l'ordre des priorités comme indiqué sur les listes. Un candidat locataire peut refuser à deux reprises un logement, mais le deuxième refus entraîne la radiation de la candidature. A moins que le refus soit extrêmement motivé, notamment pour des raisons médicales qui justifient que le logement ne peut pas lui être attribué, dans tous les cas, deux refus égalent radiation du dossier. Par contre, en cas de demande de mutation (on parle d'un locataire déjà présent à la SLHE et qui souhaite changer de logement au sein de la SLHE), il n'a droit qu'à un seul refus. Ensuite, la candidature est radiée pour une période de 6 mois, et ils peuvent la renouveler autant de fois qu'ils veulent, tous les 6 mois, jusqu'à, peut-être, obtenir le logement qu'ils souhaitent. En ce qui concerne la procédure pour introduire une candidature, les personnes viennent généralement aux permanences. Ils doivent remplir un formulaire de candidature avec certaines données, nom, prénom, date de naissance, etc. Ils choisissent également le type de logement qu'ils souhaitent habiter, appartement, maison, un studio avec un garage, un jardin, et doivent fournir toute une série de documents, notamment une composition de ménage récente, les revenus actuels de chaque membre majeur du ménage, l'avertissement extrait de rôle (plus d'actualité aujourd'hui), une attestation des allocations familiales, une attestation de scolarité pour les étudiants de plus de 18 ans (s'il y a une garde alternée, avec des enfants en hébergement, une copie du jugement), et tout document permettant de justifier leur droit de points de priorité (notamment des documents officiels et récents pour les points liés au handicap et aux maladies dégénératives, une attestation récente du CPAS pour les points liés aux sans-abri, etc). Les personnes sont classifiées par catégorie de revenus : la catégorie 1, ce sont les ménages en état de précarité (pour une personne seule, les revenus annuels ne peuvent pas excéder 18.300 euros, pour plusieurs personnes, c'est 24.900 euros), la catégorie 2, ce sont les ménages à revenus modestes (pour une personne seule, on ne peut pas dépasser 36.600 euros, et pour un ménage composé de plusieurs personnes, 45.700 euros), la catégorie 3, quant à elle, reprend les ménages à revenus moyens (pour une personne seule, les revenus annuels peuvent monter jusqu'à 74.900 euros, et pour plusieurs personnes, 91.400 euros). Tous ces montants sont à majorité de 3.400 euros pour enfants à charge. Une fois que la candidature est transmise et que tous les documents sont en ordre, cette candidature est enregistrée dans le programme informatique et est transmise à toutes les sociétés pour lesquelles le candidat a sollicité le patrimoine. On ne peut avoir qu'une seule société de référence mais on peut solliciter jusqu'à 5 patrimoines à condition que ce soit en Wallonie. Une fois que la candidature est enregistrée, elle est automatiquement partagée avec les

sociétés dans lesquelles il s'est porté candidat, et uniquement. Au niveau du nombre de chambres auxquelles les candidats peuvent prétendre, c'est défini par une législation. Pour une personne seule ou un couple, ce sera une seule chambre. Néanmoins, une chambre supplémentaire est octroyée pour une personne isolée de plus de 65 ans, le couple dont l'un des membres a plus de 65 ans, ou le couple dont l'un des membres est reconnu handicapé. Ce sont des dérogations normales et automatiques qui ne font pas l'objet de présentations au comité d'attribution. Pour les enfants, c'est une chambre pour un enfant unique, deux chambres pour deux enfants de même sexe, s'ils ont plus de 10 ans et moins de 5 ans d'écart, deux chambres pour deux enfants de sexe différent, si l'un d'eux a plus de 10 ans, et une chambre par enfant qui est reconnu handicapé par le SPF Sécurité sociale. Les dérogations éventuelles doivent être validées par le commissaire et le comité d'attribution. Lorsque la candidature est enregistrée, le travail du candidat ne s'arrête pas là, il devra renouveler sa candidature entre le 15 janvier et le 15 février de l'année suivante, et entre-temps, évidemment, tout changement de situation doit être signalé à la société de référence (si la composition de ménage a changé, si l'adresse a changé, s'il y a eu par exemple une perte d'emploi, ou justement si on a trouvé un emploi, etc...). Tout cela a son importance parce que les points de priorité sont vérifiés au moment de la désignation. Il arrive très fréquemment que les désignations soient annulées parce que le dossier n'est plus à jour. Quand la directrice-gérante et la responsable locative sont présentes au comité d'attribution, elles peuvent défendre deux situations : les urgences sociales et la cohésion sociale. Mais, là aussi, c'est très strict et très encadré. Ce sont des dossiers conséquents à monter. Il faut apporter beaucoup de preuves pour pouvoir déroger à cette règle d'attribution, et donc de se voir attribuer un logement sans être en tête d'une liste d'attribution. Pour constituer une urgence sociale, la situation ne doit pas résulter du seul fait de l'intéressé(e), et doit être récente. Le péril encouru par le candidat locataire doit être imminent ou existant, et la situation exige une décision dans les plus brefs délais. Sont considérées comme apportant une plus-value en termes de cohésion sociale, les attributions de logements contribuant à réduire les disparités et la marginalisation en agissant sur un ou plusieurs des trois axes suivants : l'insertion socio-professionnelle, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels. Pour introduire un dossier en urgence sociale ou en cohésion sociale, la personne concernée doit fournir des pièces justificatives émanant de professionnels de la santé ou du secteur social (par exemple : un rapport de police, un rapport social, des documents émanant du S.A.J., du S.P.J., etc.). Les locataires ont aussi la possibilité de faire une demande de mutation après une occupation de minimum 3 ans dans leur logement. La mutation consiste à vouloir déménager mais en restant sur le territoire de la société qui héberge le locataire concerné. Il y a plusieurs catégories de mutation. En premier lieu, il y a les mutations demandées pour les logements de plus de 3 chambres occupés avant 2008. Cette catégorie est prioritaire sur toutes les autres demandes. Si une demande de ce type apparaît dans les listes, elle sera effectuée avant toute autre mutation. Il existe aussi la mutation pour facilités d'accès, la mutation sous-occupée, la mutation pour convenances personnelles ou encore la mutation pour les plus de 65 ans (pour les logements 1 chambre). Un équilibre et des pourcentages doivent être respectés dans l'attribution entre les différentes catégories, à savoir un maximum de 50% en catégorie 1, un maximum de 10% urgence sociale et cohésion sociale, mais 15% pour les communes qui disposent d'au moins 5% de logements sociaux sur leur territoire. La société doit également faire 30% de mutations par an, ou tout du moins tout faire pour y tendre. La base théorique est calculée de la manière suivante : pour Antoing, on a 50% en catégorie 1, 14% en catégorie 2, 16% en catégorie 3, et ensuite 6,67% de cohésion sociale et 13,33% d'urgence sociale; sur Brunehaut, 50% en catégorie 1, 27% en catégorie 2, 8% en catégorie 3, 5% de cohésion sociale et 10% d'urgence sociale; et enfin, sur Rumes, toujours 50% en catégorie 1, 29% en catégorie 2, 6% en catégorie 3, 5% de cohésion sociale et 10% d'urgence sociale.

Madame PENNEQUIN ajoute que tout ce qui a été présenté d'actualité aujourd'hui. Cependant la Ministre planche actuellement sur de nombreuses réformes : réforme du calcul du loyer, réforme des attributions et réforme du secteur du logement dans sa globalité. Aujourd'hui, on est un peu dans une période d'incertitude par rapport à l'avenir des sociétés de logement, ou en tout cas l'avenir de la société de logement du Haut-Escaut en tant que telle. Avec la naissance et l'émergence des nouveaux pôles locaux, on ne sait pas trop comment cela va se passer. Si décision politique il doit y avoir concernant une fusion, une absorption, on demande qu'elle soit bien réfléchie, tant pour le bien-être des locataires que des travailleurs, qu'on puisse travailler ensemble pour faire en sorte que tout se passe bien, si on devait venir à être absorbé ou fusionné avec une autre société de logement.

Le Président remercie les représentants de la SLHE pour les précisions apportées dans un contexte particulier. Cela permet aussi à tout le monde de se rendre compte qu'effectivement, ce n'est pas au bon vouloir de politiques ou de qui que ce soit au niveau de la société de logement, qu'on attribue des logements. Et ça, c'est important de bien le savoir. Le Président remercie également la SLHE pour le travail accompli sur le territoire communal et sur le territoire des autres communes puisqu'on sait à quel point le logement est une problématique à laquelle il faut s'attaquer dès à présent et pour les prochaines années. La commune ne manquera pas de continuer à soutenir la SLHE. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, comme à chaque Conseil, tient à s'excuser par rapport à la qualité du son de la retransmission ainsi qu'aux visiteurs présents aujourd'hui dont certains ont dû se garer à quelques centaines de mètres d'ici malgré la proposition que le Groupe GO avait faite de pouvoir accéder au parking du personnel. Par ailleurs, certains conseillers ont reçu la convocation hors délai, à savoir mercredi à 20h30. Quand on se rappelle qu'une question orale formulée par Madame HELLIN avait été refusée pour quelques minutes de retard. Le Président précise qu'il s'agissait d'une erreur de programmation et qu'il était dommage de ne pas l'avoir envoyée dès qu'on l'avait rédigée. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il programmera à l'avenir ses questions à 11h59 pour la simple et bonne raison que les conseillers n'ont droit qu'à une question orale, ce qui lui convient, mais qu'on ne sait jamais ce qui peut se passer dans les heures qui précèdent ce délai de 12h00. En la programmant à l'avance, ça permet de la supprimer éventuellement et d'envoyer une autre question. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ remercie les représentants de la SLHE d'avoir pris le temps de venir aujourd'hui. Personnellement, cela fait 15 ou 20 ans qu'il demande à ce qu'on puisse recevoir l'équipe de la SLHE en séance du Conseil Communal. Espérons qu'il ne faudra pas attendre 15 ou 20 ans pour les revoir. On vit une période très compliquée aujourd'hui. On n'a jamais autant parlé de priorité au niveau du logement. En tant que mandataire public, en tant que mandataire de la SLHE, on est régulièrement interpellé par des situations souvent dramatiques, encore ces jours-ci avec un jeune homme qui vit sous tente. Ce sont des cas qu'on connaît malheureusement tous et qui deviennent de plus en plus fréquents. Ça devient la norme. Ces cas exceptionnels se présentaient quelques fois sur l'année sur le territoire communal. Cela devient malheureusement trop fréquent. Par rapport aux règles d'attribution, il y a encore beaucoup de fantasmes. On a une population à Antoing comme à Brunehaut, Péruwelz, des communes un peu étiquetées d'une certaine couleur où on avait, on va dire, une forme de clientélisme. On pensait qu'en appelant le président, en appelant Pierre, Paul ou Jacques, bien étiqueté, on avait un logement directement. C'était plus ou moins le cas il y a très longtemps. Ça ne l'est plus du tout aujourd'hui et on ne peut que s'en réjouir. Mais c'est compliqué de lutter contre ça, d'expliquer à des personnes plus âgées que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Qu'il ne suffit pas de téléphoner à Pierre, Paul ou Jacques pour obtenir un logement. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ plain de tout cœur les responsables de la SLHE parce qu'il faudra encore 20-30 ans pour que ces pratiques du passé disparaissent de l'esprit des gens. Il ne faut pas hésiter à envoyer les détails en termes d'attribution. Ça sera fort utile au niveau de la

commune d'Antoing. On va y revenir lors d'un prochain conseil communal. La SLHE gère 411 logements sur Antoing, la commune en gère une cinquantaine. Le Groupe GO aimerait améliorer la manière AVEC laquelle on attribue ces logements. On va proposer au collège communal une méthode qui sera la plus transparente possible et qui évitera ce qu'on vient d'évoquer précédemment. Cela n'a pas été évoqué directement, mais on est souvent interpellé, et c'est compréhensible, par des citoyens qui s'étonnent non pas de la vétusté, mais de l'abandon de certains bâtiments. Cela a été dit, il y a un montant maximal à ne pas dépasser en cas de rénovation, à savoir 120.000 euros. Venniaux est le cas le plus emblématique qui est évoqué régulièrement par les citoyens. Mais voilà, c'est la raison pour laquelle ces bâtiments sont vides, malheureusement, depuis longtemps. Ils ne peuvent pas être rénovés selon les règles fixées par la société de logement au niveau Wallon. Et donc, on n'a pas le choix. Cependant, plusieurs conseillers ici présents siègent au CA de la SLHE. La situation a été évoquée mais il est clair qu'il est temps de prendre une décision par rapport à ces logements. On les rase, ou on les vend, peu importe. Mais il faut absolument trouver une solution. Il faut avancer rapidement parce que sur Antoing, et ce n'est pas le cas de la même manière sur Brunehaut et sur Rumes, on n'a quasiment plus de terrains à bâtir sur le territoire communal. Que ce soit d'un point de vue public ou privé, les espaces pour édifier des bâtiments sont très limités. On pourrait réfléchir au niveau communal à des extensions de zones d'habitat, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Dans l'immédiat, on a quasiment plus de terrain. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise être très sceptique par rapport à la rénovation du bâtiment de l'ancienne caserne. L'idée, il y a 2-3 ans, était très bonne, à savoir permettre au personnel administratif de la SLHE d'avoir enfin des bâtiments dignes de ce nom et permettre aux services techniques d'avoir davantage d'espace. Aujourd'hui, ce qui a été évoqué et qui va nous tomber dessus, à savoir la fusion des partenaires au niveau du logement, au niveau de la région Wallonne, on ne sait pas à quelles sauces on sera mangés. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ espère de tout cœur qu'on pourra, d'une manière ou d'une autre, garder des services en tout ou en partie sur Antoing. Ce serait une catastrophe pour les 400 bénéficiaires. Antoing a l'un des plus grands parcs d'habitations sociales de Wallonie. Le pourcentage de logements publics atteint 12,81 % alors que la norme c'est 6 %. Des communes sont en dessous de 6 % et ne veulent pas atteindre ce seuil. Ce serait un non-sens que d'obliger plus de 400 familles à devoir se déplacer. Quelle est la position du Président CA de la SLHE au niveau de la fusion ? On sait qu'il y a des discussions politiques au niveau régional par rapport à ces fusions. Rester seul, on sait que ce n'est pas possible, on ne pèse pas assez dans la balance. Mais est-ce que le choix se porterait vers Tournai ? Est-ce que le choix se porterait vers l'autre zone qui est le pôle Leuze-Péruwelz, etc. ? Et quelle est la position du collège par rapport à ce point, parce que ça aura un impact sérieux pour la population d'Antoing.

Au niveau des pôles, Monsieur VAN NIEUWENHUYSE précise que la prise de position de partir ou d'être absorbé par Tournai ou par Péruwelz se décidera en conseil d'administration. Un rendez-vous est prévu avec la Ministre le 21 mai prochain. On verra ce qu'elle dira sur ces pôles puisque sa décision devrait tomber pour le 30 mai. On verra déjà les pôles plus ou moins définitifs qu'elle aura envisagé, mais peut-être qu'on essaiera de la faire changer d'avis. Après, est-ce que c'est mieux de partir avec Tournai ou Péruwelz ? Les avis sont différents des uns des autres. Est-ce qu'être absorbé par une grosse société est mieux que s'associer avec une plus petite de la même grandeur que la SLHE ? C'est une étude à avoir et il faudra qu'on l'ait assez vite au niveau du conseil d'administration. Madame PENNEQUIN ajoute que des groupes de travail ont lieu actuellement entre sociétés. Puisqu'aujourd'hui, effectivement, on sait que le pôle local va naître, c'est certain. Maintenant, dans quelle configuration, c'est tout aussi incertain. On a décidé, entre sociétés de logement, de prendre le parti de travailler ensemble et de préparer ces potentielles fusions, ces potentielles absorptions. Ce travail a déjà commencé avec Tournai, avec Péruwelz

également, pour justement mettre en avant les points de vigilance, les points communs et les points de divergence, que ce soit par rapport au personnel, par rapport à la gestion des locataires ou à la gestion de la société en général. Tout cela sera présenté à la ministre. Et comme ça, après, la décision politique sera prise en connaissant tous les tenants et aboutissants. Et pas en prenant une décision sur simple volonté, quelle qu'elle soit. Pour en revenir aux logements de Venniaux à Péronnes, Madame PENNEQUIN précise avoir évoqué effectivement des logements dont la rénovation coûterait plus de 140.000 euros de travaux hors frais, hors investissement et parachèvement intérieur. Il s'agissait bien de ces logements-là et les discussions sur leur avenir sont en cours. Mais les dossiers sont actuellement à la tutelle. On ne peut évidemment encore rien évoquer comme décision. Puisque, si la tutelle ne prend pas la même décision que celle souhaitée, on devra refaire le travail pour ces logements-là. Le Président précise que, pour le Collège, les décisions devront être prises en Conseil d'Administration de la SLHE. Des réunions de travail ont lieu pour l'instant et ce sera au CA de se positionner. Quand on voit le dessin, on aurait tendance à dire de rester avec Tournai, puisque d'autres communes, que ce soit Rumes ou Brunehaut, elles sont limitrophes et iraient naturellement vers Tournai. Mais il est très prématuré de prendre une position à l'heure actuelle sans avoir le résultat des groupes de travail. Et de toute façon, cela restera une décision du CA ou plutôt de l'Assemblée Générale de la SLHE, indépendamment de celle de la commune d'Antoing. Sauf si, comme le dit Madame PENNEQUIN, cela soit une imposition ministérielle comme cela a été le cas dans certaines sociétés où des fusions ont été imposées. Mais il a aussi été dit que, si les sociétés prenaient les devants et arrivaient avec des positionnements de fusion ou d'absorption elles-mêmes, elles auraient effectivement plus la main que d'attendre que ce soit la ministre qui prenne la décision. Il a aussi été évoqué qu'une société de moins de 1.000 à 1.200 logements n'aurait plus lieu d'exister. Si elle reste sur cette décision, on sait très bien qu'on devra faire quelque chose. Mais la décision sera prise par l'Assemblée générale, par les coopérateurs. Et avec, évidemment, la ville d'Antoing qui détient plus de 60% des parts. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que le Groupe GO n'a pas de position définie par rapport à cette fusion, c'est prématuré. La plupart des habitants n'ont pas de contact avec Péruwelz. On va se rendre facilement à Tournai. Mais il n'y a pas de lien avec Péruwelz, à part une décision récente que le Groupe GO n'a pas soutenu du tout à savoir l'adhésion à une AIS de cette zone. Mais pour le reste, les liens au quotidien, qu'ils soient politiques ou administratifs, et surtout au niveau des citoyens, il n'y a pas de connexion. Même d'un point de vue de mobilité, les gens se déplacent vers Tournai. Avant des considérations éventuellement politiques sur une composition de CA, il faut penser avant tout aux habitants, aux bénéficiaires. 400 familles, ce n'est quand même pas rien sur 3300 familles qui composent le territoire communal. Donc, on a plus de 10% d'habitants concernés.

Monsieur BONNET demande, si la ville d'Antoing venait à créer une commission logement et qu'elle décidait d'intégrer tous les partenaires qui touchent au logement sur le territoire, c'est-à-dire le CPAS, l'AIS et la société de logement, est-ce que, dans le cadre des missions qui sont confiées à la société de logement, la SLHE aurait la possibilité de discuter autour des dossiers des candidats locataires ? Parce qu'on constate quand même, qu'à de nombreuses reprises, il y a des doublons, voire des fois des dossiers en triple. Chaque agent travaille de son côté, donc à la SLHE, à la ville, au CPAS. Finalement, quelqu'un a un dossier à la ville, il se voit attribuer un logement. Puis quelques mois plus tard, il y a un dossier qui passe au comité de l'attribution et il se voit attribuer un logement social. Donc il doit envoyer à la ville son renon de bail locatif. Dans le cadre d'une commission logement, qui serait un organisme transitoire avant une énorme fusion. C'est la première question : La SLHE aurait-elle la possibilité de discuter autour des dossiers ? Pour conclure, Monsieur BONNET précise qu'on peut constater sur cette présentation que, finalement, la société de logement fait ce qu'elle peut et pas ce qu'elle veut. On a pu constater que, que ce soit pour les travaux

ou les attributions, la tutelle est toujours présente. Même si ça reste politique, que celui-ci reste majoritairement présent dans les organes de gestion, finalement, le champ d'action est très, très faible. Et c'était très important de le souligner aujourd'hui. Madame RHAZI estime judicieux d'avoir cette discussion autour de dossiers. C'est notamment pour cela que les gens ne peuvent être inscrits, au niveau des sociétés de logement, que dans une seule société. C'est pour éviter les doublons, que les gens aillent s'inscrire dans x sociétés différentes pour espérer avoir plus de chances, saturer les listes d'attribution, etc. Donc effectivement, on reçoit de temps à autre des candidatures pour des logements communaux dans la boîte aux lettres de la SLHE parce que les gens ne savent plus qui gère quoi. On les redirige évidemment car on voit bien l'entête de la ville d'Antoing, donc on les redirige vers vous. Mais effectivement, les gens sont perdus. Il y a beaucoup de choses et peut-être trop de choses. Les lieux ne sont pas clairement définis pour les gens. Pas mal de gens viennent voir la SLHE, pour avoir des petites maisons, par exemple, devant le home du CPAS en pensant qu'elles sont gérées par la société de logement. Discuter des dossiers ensemble, cela paraît tout à fait cohérent au regard de la SLHE et des diverses choses qui sont proposées au niveau logement. Le Président remercie les représentants de la SLHE pour leur présence et leur présentation. Et d'avoir mis en lumière toutes les difficultés et le fait qu'effectivement, ce n'est pas le politique qui décide de tout, puisqu'il y a la présence d'un commissaire wallon du logement qui s'assure de la bonne procédure, notamment en matière d'attribution.

3. Impositions communales

Règlement-taxe sur la force motrice voté par le Conseil communal du 19 février 2026 - non-approbation par le Gouvernement wallon : information.

Le Gouvernement a pris acte des inquiétudes exprimées par les acteurs économiques à la suite des mesures d'exonération du Décret-programme du 19 décembre 2025 ne visant que les nouveaux investissements acquis ou constitués à l'état neuf à partir du 1^{er} janvier et pour une période de 5 ans.

Un nouveau Décret-programme du 25 mars 2026 a dès lors acté la suspension, jusqu'au 31 décembre 2026, des articles 54, 55, 56 et 67 du décret-programme du 19 décembre 2025 ;

L'article L3611-2. §1er du Code de la démocratie locale et de la décentralisation est un des articles suspendus par le décret du 25 mars 2026 dont voici la teneur « Il est établi une exonération de taxe sur la force motrice sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne, à partir du 1er janvier 2021, pendant une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'année de l'investissement » ;

En suspendant les articles susvisés et notamment cet article L 3611-2 §1er susvisé, le décret du 25 mars 2026 remet en place, pour la période entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 décembre 2026, le dispositif consacré par le décret-programme relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon du 23 février 2006. Dès lors, aucune taxe sur la force motrice ne peut être enrôlée par les communes sur tout nouvel investissement acquis ou constitué à l'état neuf sur le territoire de la Région wallonne à partir du 1er janvier 2006, mais la taxe peut être enrôlée sur tout investissement acquis ou constitué sur le territoire de la Région wallonne jusqu'au 31 décembre 2005 inclus.

Le règlement-taxe sur la force motrice voté par le Conseil communal en séance du 19 février 2026 ne respecte dès lors pas le prescrit du nouveau décret du 25 mars 2026 susvisé, celui-ci ayant été adopté postérieurement à la date de la délibération dont question.

Il est à préciser que le règlement-taxe voté par le Conseil communal en séance du 19 février 2026 n'aurait pas su respecter une législation (Décret du 26 mars 2026) qui lui est postérieure... !

Le règlement-taxe sur la force motrice voté par le Conseil communal en séance du 19 février 2026 n'étant pas approuvé par la Tutelle, c'est donc le règlement-taxe approuvé précédemment (le 23 octobre 2025) qui est et reste en vigueur.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Sécurité-incendie

Adoption d'un Règlement Général Incendie.

Le Président précise qu'il est proposé l'adoption d'un règlement général d'incendie dans un but d'harmonisation des communes couvertes par la Zone de Secours Wallonie Picarde, et également pour faciliter la tâche de ses agents préventionnistes, Le Major Daniel D'HERDE, Directeur du département Prévention incendie propose d'approuver le Règlement général incendie en vigueur à Tournai.

Celui-ci reprend 8 grands titres :

- I. Dispositions préliminaires communes ;
- II. Dispositions communes aux établissements accessibles au public, aux immeubles de logement, et au bâtiments industriels ;
- III. Dispositions propres aux établissements accessibles au public ;
- IV. Dispositions propres aux immeubles de logements ;
- V. Dispositions propres aux bâtiments industriels ;
- VI. Dispositions spécifiques à la prévention des incendies dans les bâtiments répondant à la définition de maison unifamiliale ;
- VII. Contrôles et entretiens ;
- VIII. Dispositions finales communes.

Le Bourgmestre doit parfois prendre des décisions liées à la sécurité incendie au niveau des bâtiments et on doit donc se baser sur le rapport des préventionnistes de la zone de secours. Au niveau du contexte, par exemple, les hôpitaux, les maisons de repos, etc., sont soumis à des législations bien spécifiques en matière de prévention incendie. Par contre, d'autres bâtiments, comme les logements collectifs, les bâtiments industriels, etc., eux, ne le sont pas. Le problème est que ces bâtiments, n'étant pas soumis à des règles vraiment clairement établies, les pompiers formulent des recommandations qui sont construites vraiment sur des directives internes à la zone, mais qui sont relativement faibles d'un point de vue légal puisqu'elles ne sont pas consolidées sur une base légale. Cela fragilise aussi les éventuelles décisions que le Bourgmestre prendrait, à savoir, par exemple, les interdictions d'exercer pour certaines exploitations, interdictions de logements, etc., qui pourraient être attaquables en justice, et où on pourrait voir à terme, effectivement, la décision prise, cassée. L'objectif de ce règlement, c'est de donner un cadre à tous les acteurs en matière de prévention incendie sur base de règles claires, équilibrées, qui sont applicables à toutes, puisqu'elles sont déjà inspirées de la réalité de terrain au niveau de la zone de secours. Cela sécurisera, d'une part, les décisions prises par le Bourgmestre d'un point de vue juridique et garantit aussi, d'autre part, une approche cohérente sur l'ensemble du territoire, notamment d'Antoing, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la zone. C'est vraiment un outil qui sera extrêmement utile pour les préventionnistes. Madame FARINEAU estime cette harmonisation très positive du règlement pour toutes les communes de la zone de secours de Wallonie Picarde. A sa

question relative à l'impact que cela pourrait avoir pour les personnes concernées, cette mise aux normes, le Président précise que, même la zone de secours n'a pas chiffré l'impact. Ce que la zone de secours en dit, par contre, c'est que, par exemple pour des bâtiments qui auraient affaire à deux préventionnistes différents au niveau de la zone, et qui auraient une lecture différente en fonction du même type de commerce, il y aurait au moins une grille de lecture similaire. Cela va permettre, également, par exemple dans le cadre de la lutte pour les logements insalubres, de définir, les règles du jeu, que ce soit en matière de normes d'électricité, de gaz, etc., et d'être sûr et certain que les gens les respectent. On sera assis sur une base juridique très ferme, très stable, et ça permettra du coup de renforcer les différentes décisions prises, et, à terme, de lutter plus efficacement contre ce genre de problème. Il y a plusieurs impacts, à géométrie variable. Justifier cela et le quantifier, cela n'a pas été fait par la zone et on n'en a aucune idée. Madame FARINEAU précise qu'on peut avoir un très bon règlement mais, s'il n'est pas contrôlé, il ne va pas avoir d'effet. A sa question, le Président précise que la commune peut interpellier la zone du secours pour effectuer le contrôle. De manière générale, si le contrôle se passe bien, la commune est informée que l'avis est favorable, et donc, à ce moment-là, on autorise la poursuite de l'activité ou de la location. S'il est favorable mais sous certaines conditions, par exemple avec levé de remarques dans un délai de 3 ou 6 mois, c'est la commune qui vérifie le respect des délais. A l'issue de celui-ci on invite la zone à effectuer une nouvelle visite pour vérifier la mise en conformité. Si l'avis est carrément défavorable, on prend tout de suite les arrêtés et les décisions de police nécessaires. Madame FARINEAU signale que ce règlement est assez technique et demande si la zone de secours ne pourrait pas créer une sorte de guide pratique qui serait plus facile à lire, avec simplement les éléments de base, les grands changements par rapport à ce qu'on connaissait avant, et ce qu'il y a dans ce règlement ? Le Président abonde dans ce sens d'autant plus que s'il est voté, ce règlement sera tout de suite d'application. Madame FARINEAU signale que la Ville d'Antoing pourrait communiquer en effet mais cela devrait d'abord venir de la zone de secours qui, elle, pourra diffuser le message dans chaque commune concernée afin que personne ne soit surpris de ces nouvelles mesures. On dit toujours que nul n'est censé ignorer la loi, mais au moins, on leur montre que ce document existe et les propriétaires feront peut-être plus attention à toutes ces mesures. Le Président précise que c'est un travail qui a démarré en 2020. Tournai, Mouscron et Ath sont déjà dedans. Beloeil devrait rejoindre bientôt le mouvement. Et Antoing si ce point est voté. Cela se met tout doucement en place et ça va continuer à s'étendre sur le territoire de la zone de secours. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise que la zone de secours se charge de vérifier tous les prescrits indiqués, ce à quoi sert le règlement. EA partir du moment où elle constate des manquements, elle le signale à la Ville qui en informe les personnes concernées. En matière de contrôle et d'entretien par exemple, celles-ci doivent faire le nécessaire auprès d'entreprises agréées ou ce genre de choses. La Ville doit ensuite s'assurer, via une nouvelle visite de la zone de secours, que toutes les remarques reprises dans le rapport de la zone ont bien été levées endéans le délai fixé par la zone. La mission de la commune s'arrête là. Monsieur BONNET se dit quand même assez inquiet sur la charge de travail que ça pourrait avoir sur le personnel administratif de la ville. Le Président se veut rassurant quant au nombre de bâtiments posant problèmes. Par ailleurs, le Major DHERDE recommande d'agir en bon père de famille et de ne pas s'attaquer trop vite aux différentes problématiques pour ne pas effectivement surcharger tant les services communaux que ceux de la zone de secours car d'autres communes font aussi appel à leurs services. Il faut agir de manière prudente et intelligente. Monsieur BONNET signale que le timing coïncide justement avec un incendie qui a eu lieu à Antoing il y a quelques semaines dans un immeuble d'appartements. C'est une excellente idée et Monsieur BONNET votera pour cette proposition.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marchés publics

- a) Marché de fourniture – fourniture et installation de deux modules de jeux à l'aire de jeux d'Antoing – Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON signale qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la fourniture et l'installation de 2 modules de jeux (à destination de l'aire de jeux d'Antoing située près du stade Jean Huart.

L'estimation du marché de fourniture est de 57.850,00 € hors TVA ou 69.998,50 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai de livraison : 45 jours ouvrables
- Pas de cautionnement ;
- Pas de révision de prix ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise.

Monsieur VIVIER estime que ces travaux sont une bonne chose. On voit vraiment qu'on est en train de développer cela dans tous les villages. Il ne faut pas hésiter à continuer à le faire, que ce soit via la CLDR ou comme ici via un investissement communal. On avait aussi parlé d'un parcours VITA le long du Grand-Large. Cela pourrait amener aussi les citoyens à faire du sport de manière libre sur un site géré par la commune mais en même temps sur un terrain communal. Il ne faut pas hésiter pas à continuer dans ce sens-là et surtout à engager de l'argent, non pas n'importe comment, mais de manière intelligente, comme ici.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Marché de service – désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction des travaux d'aménagement d'un complexe tennistique le long de la chaussée de la Clinkererie à 7640 Antoing– Approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la mission d'auteur de projet des travaux d'aménagement d'un complexe tennistique à Antoing. Le dossier fera l'objet d'une demande de subvention auprès d'Infrasports.

Les travaux seront exécutés en 2 phases et comprendront :

➤ Phase 1 :

- La construction d'un bâtiment (bar, sanitaires, kitchenette, réserve) ;
- L'aménagement de 3 terrains de tennis extérieurs ;
- L'aménagement d'un parking d'une capacité d'environ 30 emplacements ;
- L'aménagement des abords ;

➤ Phase 2 :

- L'aménagement de 2 terrains de tennis couverts.

L'estimation du marché de services est de 72.120,00 € hors TVA ou 87.265,20 € TVAC.
Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Esquisse : 40 jours ouvrables ;
 - Avant-projet : 40 jours ouvrables ;
 - Permis d'urbanisme : 30 jours ouvrables ;
 - Projet définitif : 60 jours ouvrables ;
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires ;
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 5 jours ouvrables ;
 - Décompte : 20 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
- Pas de cautionnement ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ désire juste rappeler que son groupe est toujours en faveur de ce projet et l'avoir signalé il y a 2 jours au promoteur pour être sûr qu'il n'y ait pas de désinformation à l'issue de ce conseil communal. Ce qui étonne dans ce dossier, c'est qu'en termes de communication, on ne comprend pas très bien la stratégie. Lors de l'adoption du budget 2026, ce point avait été évoqué, il n'y avait aucune information. In fine, on découvre ce projet d'abord par le biais de la presse en date du 19 avril par un article très fouillé. On se demande un peu à nouveau quelle est l'utilité du Conseil à partir du moment où en tant que conseiller communal, on apprend davantage par le biais de la presse. On a un super écran et on ne prend même pas la peine de diffuser le plan. C'est dommage. Il y a d'autres points qui auraient pu faire l'objet de présentations plus fournies et d'échanges lors d'une commission. Le Groupe GO réinsiste et demande que soit programmée une commission chaque mois le lundi ou le mardi avant le Conseil, peu importe, parce qu'il y a matière ici. Plusieurs dossiers auraient pu être évoqués, notamment celui-ci, prendre le temps de discuter de ce projet et d'autres qu'on évoquera plus tard. S'il n'y a pas matière, on supprime la commission, on ne va pas se réunir pour le plaisir et pour discuter de choses futiles. On refait la demande officiellement. On parle d'un dossier qui va frôler le million d'euros à terme. Ce sont des enjeux importants qui méritent de se réunir ne fût-ce qu'une fois

pour avoir des informations, débattre de manière correcte de ce projet. Ça, c'est le premier point. Le deuxième, c'est qu'on s'étonne aujourd'hui des montants annoncés. On soutient toujours le projet mais on s'étonne du montant cité à savoir presque 90.000 € TVAC. Il y a quelques mois, on a budgété 30.000 € pour l'auteur de projet. On est déjà à trois fois ce montant mais on suppose qu'il y a une explication. Sans être spécialiste en termes de marché public, un auteur de projet est rémunéré sur un pourcentage lié au montant du projet. On était à un peu moins de 10 % au départ. Avec 400.000 € le projet, on avait budgété 30.000 €. Si on fait une règle de trois, ça veut dire qu'on serait ici au-delà du million. On souhaiterait une explication, même si on reste toujours attaché à ce projet. Une autre question qu'on se pose au niveau du groupe, c'est qu'on a un investissement public et c'est très bien de soutenir un club qui va d'office retrouver un engouement. Le fait d'améliorer l'infrastructure, le fait de proposer des terrains couverts par exemple, sera une plus-value et va permettre au club de retrouver une belle dynamique et c'est une bonne chose. Mais il y a la partie privée, on parle de Pickle Ball, de paddle indoor, paddle extérieur, d'un club house, de vestiaires. Qui va gérer in fine cet ensemble ? En sachant que c'est du public-privé, est-ce qu'on aura une part de responsabilité ? Notre collègue Steven a évoqué un dossier similaire le mois passé, par rapport au BMX. Avec toutes les précautions d'usage et le résultat que l'on connaît aujourd'hui, on ne voudrait pas reproduire le même schéma. Le Président précise que la première somme prévue dans le budget était adaptée à la réalisation des trois terrains extérieurs et pas le reste. Avec les deux terrains couverts et le reste, on arrive à cette somme soit un total estimé de 87.265,50 € pour l'auteur de projet. Le Président confirme que le montant des travaux sera supérieur à 400.000 € mais que des subsides Infrasports seront sollicités. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Directeur Général précise que le montant estimé est celui des honoraires auquel on peut s'attendre pour un projet de ce type. Si on donne l'estimation du projet de travaux, on donne automatiquement le montant d'honoraires que l'on a estimé correct pour ce travail. Les candidats n'ont bien entendu pas à connaître cette estimation. A l'intervention de Madame FARINEAU, le Président précise que ce montant pourrait être divulgué aux seuls conseillers mais pas en séance publique. Monsieur DEGREMONT abonde dans le même sens et précise que des montants maxima sont prévus selon le type de marché public. Le taux de 10 % d'honoraires n'est pas la norme. Quant à la gestion, le Président précise qu'elle sera exclusivement privée pour l'investissement privé. Pour l'investissement public, le Directeur Général précise que la commune restera propriétaire mais cèdera la gestion au club de tennis comme la situation actuelle. A la question de Monsieur VIVIER, le Président signale qu'il ne se prononcera pas sur le projet privé et les choix effectués en termes de nombre de terrains, d'emplacements de parking, ... Monsieur VIVIER signale qu'il s'agit là d'une grosse machine qui demandera une fameuse gestion. Il faudra bien réfléchir au fonctionnement de l'ensemble pour ne pas faire d'erreurs. A la question de Madame FARINEAU, le Président précise que la partie privée prévoit également des parkings. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ convient qu'il y a un investissement privé mais il faudra aborder le projet dans son ensemble comme indiqué dans le plan. Le Président convient qu'il faudra l'aborder dans son ensemble et n'exclut pas la possibilité de pouvoir le présenter en commission. A ce sujet, le Président signale que, depuis le début de la mandature, une dizaine de commissions ont déjà été organisées.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

6. Institutions

Réforme des institutions provinciales – avis sollicité par le Ministre DESQUESNES.

Le Président signale qu'on est dans une période relativement compliquée pour toutes les institutions. C'est un peu la mode des fusions à tout va, on l'a entendu tout à l'heure avec nos amis de la société de logement du haut-Escaut. Toujours est-il que le ministre DESQUESNES a sollicité l'avis des communes par rapport à sa réforme des institutions provinciales. A cet égard, chaque conseiller a reçu un projet de délibération qui reprend les arguments présentés à l'issue de la première réunion de travail de la conférence des bourgmestres. Du côté du Groupe PS, on considère que chaque compétence doit être exercée au bon niveau de pouvoir. On n'est pas favorable spécialement à une fusion dans le sens où les éléments fournis pour le moment et mis à disposition, sont juste une petite feuille du ministre qui dit : « voilà, ça c'est l'ensemble des services rendus par la province aux communes, choisissez une shortlist ». Sauf que dans cette liste, des morceaux étaient manquants. On a été un peu surpris de voir qu'il manquait certains services. D'où le fait qu'on juge effectivement que les éléments disponibles ne permettent pas de se positionner de manière pleinement éclairée sur les modalités concrètes du transfert des compétences. Sur base de cette délibération, on demanderait, si vous êtes d'accord, au Gouvernement Wallon, dans l'hypothèse de la poursuite de la réforme, de réaliser un audit complet et préalable, portant notamment sur les capacités humaines, les moyens financiers, les ressources logistiques des entités appelées à reprendre les compétences provinciales. On parle en effet de régionaliser certaines compétences, il s'agit quand même de savoir si certains de ces services auront les reins assez solides à différents égards que pour pouvoir les reprendre. A l'heure actuelle, rien ne le confirme. On propose aussi de conditionner toute mise en œuvre de la réforme à la démonstration que les structures d'accueil seront en mesure d'assurer la continuité des services à un niveau de qualité équivalent et une accessibilité maintenue pour les communes et les citoyens. Le Président rappelle qu'Antoing a un caractère rural ou semi-rural, et que c'est extrêmement stratégique de pouvoir s'appuyer sur les services d'appui fournis par la Province du Hainaut notamment au HIT qui aide beaucoup au quotidien. Et donc d'insister sur le caractère strictement impératif de la neutralité budgétaire et fiscale pour les communes. A un moment donné, il ne faudrait pas que cette fusion que les communes n'ont pas voulue vienne peser sur les finances communales. On subit suffisamment au niveau des dépenses de transfert au niveau des finances communales. Garantir la protection du personnel et la continuité des services, c'est quelque chose d'essentiel, parce que les gens qui travaillent à la Province font un travail formidable, et leurs services sont très stratégiques et importants pour les communes. Et donc de veiller à ce que nos spécificités soient toujours prises en compte dans le cadre de la réforme, et de solliciter aussi la transmission du projet de réforme au Conseil d'Etat afin d'en garantir la sécurité juridique pour que, vraiment, tout soit fait dans les règles. Voilà ce que le Collège et le Groupe PS souhaitent vous soumettre ce soir, par rapport à l'avis demandé, et de transmettre toutes ces doléances vers le ministre DESQUESNES. Monsieur SOENENS précise que, si on reprend le texte complet du ministre, avant de parler de neutralité budgétaire pour les communes, on parle de neutralité fiscale pour le citoyen. C'est quand même le citoyen qui sera en premier impacté. Mais c'est vrai que ça va venir vers les communes. Il est prévu 5 organes supracommunaux en Région wallonne. Ces organes seront créés pour remplacer 200 conseillers provinciaux et députés provinciaux. Ce sera une économie plus qu'importante. Ces comités supracommunaux, on verra leur nom plus tard, seront composés d'une assemblée de Bourgmestres au niveau régional ou sous-régional, ce n'est pas encore défini. Le Président précise que les bassins de vie ont également été évoqués ce que confirme Monsieur SOENENS. Monsieur SOENENS s'étonne cependant que ce dossier arrive aujourd'hui devant le Conseil Communal alors que le courrier du Ministre DESQUESNES date du 22 décembre 2025 et réceptionné à la commune le 23 décembre 2026. Il a fallu attendre cinq jours avant la date limite du 1er mai pour en informer le Conseil communal. Comme par d'autres, Monsieur SOENENS

aurait voulu avoir une commission sur le sujet pour discuter d'une manière plus approfondie sur les tenants et aboutissants de cette disparition des Provinces. Parce qu'il est important de connaître certains chiffres comme le fait que la fiscalité de la Province de Hainaut représente 60 % de ses rentrées, ce qui est énorme. C'est le principal moyen de financement alors qu'on parle d'une neutralité fiscale. On parle aussi de l'emploi. Il faut absolument garantir l'emploi. Mais ce dont on ne parle pas, c'est la reprise de la dette des Provinces. Celles-ci sont fortement endettées tout comme les Régions et l'Etat Fédéral. On aurait pu organiser une commission et il n'est pas trop tard car il semblerait que le délai serait reporté du 1^{er} au 31 mai. Le Président signale que, dans la délibération proposée, on dénonce l'absence d'informations. À l'heure actuelle, il n'y a rien qui définit concrètement la manière dont on va fonctionner. C'est déjà très difficile de fonctionner au niveau de la zone de secours avec 23 bourgmestres. On a parfois des difficultés à avoir le quorum. Il faut savoir regarder les problématiques en face quand elles se présentent. Le Président se dit relativement dubitatif quant à sa capacité, en tant que bourgmestre, à pouvoir y aller. Au niveau finances, il n'y a pas effectivement eu de discussion, et on ne nous a pas présenté plus que ça la note du ministre dont le fait de la reprise de la dette. C'est pour cela qu'il est bien mentionné dans le projet de délibération, qu'au vu des éléments manquants, il y a nécessité d'avoir un audit complet pour savoir prendre une décision. Par ailleurs, certains Bourgmestres ont fait choix de ne pas donner de réponse pour la simple et bonne raison que, de toute manière, peu importe qu'on donne ou pas une réponse, la face du ministre DESQUESNES est connue, sachant qu'il n'aura de toute façon jamais la majorité des deux tiers au niveau du Parlement de la Province. Du coup, il a décidé de la vider de sa substance. C'est une technique comme une autre d'essayer d'arriver à ses fins. Il serait très étonnant qu'il puisse atteindre la majorité des deux tiers pour la dissolution des Provinces. Monsieur SOENENS précise qu'il faut en effet atteindre la majorité spéciale des deux tiers avec 50 % de votes. Le Président signale que c'est une condition qui renforce la difficulté. Monsieur SOENENS précise que le document de la conférence des Bourgmestres est intéressant à lire. On y parle des politiques fonctionnelles provinciales, les zones de secours, les voies navigables et tout ce qui pourrait être impacté. A la demande de Monsieur SOENENS, le Président précise qu'une commission pourrait se faire à l'issue de la commission des Bourgmestres qui se tiendra le 22 mai. Certains ont fait le choix de ne pas rendre d'avis. Le Président fait le choix de rendre un avis parce qu'à l'heure actuelle, on n'a aucune confirmation que le ministre était d'accord qu'on rende un avis ultérieurement au premier mai. Le projet de délibération dit simplement au ministre, qu'à l'heure actuelle, on est incapable de prendre position. Si, à terme, il fallait en prendre une, on pourra en discuter. Mais charge alors, à travers l'audit sollicité et les chiffres présentés, de pouvoir nous réunir et se prononcer sur des choses concrètement établies. Pour le moment, on ne travaille que sur un document technique fourni par l'administration du ministre. Le Président n'exclut pas de reprendre une autre position ultérieurement. Pour le moment, on fait le choix de dire qu'on s'inquiète et qu'on souhaite vraiment que beaucoup d'informations nous soient délivrées avant de pouvoir prendre une position quant à la demande du ministre. Monsieur SOENENS reproche qu'on ait attendu le 23 avril pour proposer ce texte alors que les documents du ministre ont été reçus il y a quatre mois. Le Président précise qu'il a fallu que la réunion des Bourgmestres, tous partis confondus, ait lieu. Tous les Bourgmestres se sont demandé ce qui leur tombait sur les bras, peu importe leur couleur politique. Certains ont choisi d'attendre des éléments complémentaires qu'on n'a jamais reçus. Une simple liste avec quelques chiffres, c'est quand même assez peu pour pouvoir prendre une position éclairée au niveau d'un conseil communal. Certains l'ont souligné dans leur propre motion. Voyant que les éléments complémentaires n'arrivaient pas, il a été sollicité, en date du 21 mars dernier, la mise en place d'un groupe de travail au niveau de la Conférence des Bourgmestres et des Elus Territoriaux. Parce qu'en fait, on s'est rendu compte que le ministre ne donnait pas d'autres informations. Certains bourgmestres voisins ont essayé de sensibiliser le ministre DESQUESNES au fait que c'était un délai extrêmement court pour prendre position sur un sujet aussi important. 4 mois pour décider de l'avenir des Provinces, c'est quand même assez peu.

On espère qu'il reverra son délai et le prolongera. Et qu'on puisse en reparler ultérieurement lorsqu'on aura reçu les éléments sollicités afin de prendre une position vraiment éclairée. A l'intervention de Monsieur SOENENS pour la tenue d'une commission, le Président précise qu'il ne comptait pas imposer une prise de position sur un sujet aussi important sans avoir au préalable discuté avec l'ensemble des conseillers autour de la table et surtout en l'absence de données quantifiées et objectivées. Monsieur BONNET se dit aussi inquiet par rapport à la procédure et est d'accord que quatre mois pour prendre une position sur l'avenir des provinces, c'est beaucoup trop court. Et un conseil communal, ce n'est pas suffisamment non plus. Effectivement, il aurait fallu une commission. Indépendamment de la réponse que l'on va envoyer, on doit quand même fournir un travail. Même si à chaque simplification administrative, on retombe sur les derniers niveaux de pouvoir, et donc sur les communes ou les CPAS, on sera quand même contraints d'effectuer le travail. D'ores et déjà, on doit rechercher quels sont les liens entre la Province et certaines compétences de leur territoire notamment aux ASBL culturelles qui reçoivent aussi des subsides. On n'a pas forcément les informations. Idem pour l'enseignement, on ne sait pas combien d'élèves de notre commune fréquentent l'enseignement provincial, qu'il soit à Tournai, à Leuze. D'autant plus que dans notre région, la plupart des sections techniques sont dispensées par le pouvoir organisateur provincial. Donc, c'est extrêmement important aussi pour l'enseignement. Même si ce délai du 1er mai est maintenu, Monsieur BONNET aimerait que le Collège essaie d'aller rechercher les informations pour qu'on puisse, à un moment donné, quantifier les conséquences de cette disparition des institutions provinciales. Le Président précise que, dans la motion, on parle effectivement du secteur culturel et autres pour lesquels on est également extrêmement inquiets. On sait effectivement à quel point les écoles du Condorcet sont précieuses pour l'apprentissage technique des métiers pour les personnes du territoire du bassin wallon picard. Normalement, il devrait y avoir plus d'informations à l'issue d'une prochaine conférence des Bourgmestres le mois prochain. Dès qu'on sera en possession de certains retours, on ne manquera pas de revenir vers le Conseil. A titre personnel, monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, se dit fondamentalement pour la suppression des provinces. Par rapport au point abordé aujourd'hui, la méthodologie ne convient pas du tout. C'est un sujet ô combien important qui arrive des mois après la transmission d'une note du ministre au collège. Et on est obligé de prendre une décision ici en dernière minute. Le Groupe GO s'abstiendra sur ce point. Le Président rappelle qu'il ne s'agit pas d'une décision. Le projet de délibération précise que, en tant que Conseil Communal, on ne s'estime pas capable de prendre position. C'est noté tel quel dans la délibération. Donc, il n'y a pas de prise de position par le conseil communal. Monsieur BONNET précise qu'il vote pour mais demande à avoir un retour régulier sur l'évolution des discussions.

Madame LUCAS sort de séance

Par 12 voix pour (Groupe PS et CC) et 6 abstentions (Groupe GO), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Biens communaux

Maubray – mise en vente d'un bien rue du Sart – décision de principe.

Le Président précise que la commune a été sollicitée pour la vente d'un bien sis à la rue du Sart à 7640 Maubray, parcelle cadastrée section C 151/3 pour une contenance de 2a26ca.

Il s'agit plus que probablement de l'ancienne empreinte de la rue du Sart qui n'a jamais été régularisée. Cette parcelle traverse la propriété de Mr Hauzeur et ne présente donc aucun intérêt particulier pour la Commune.

Le comité d'acquisition des immeubles a estimé le bien à un montant de 3.000 euros au vu de l'implantation de la parcelle

Il est donc proposé :

- De procéder à la mise en vente du bien par procédure de gré à gré ;
- De fixer le montant minimal de la vente à 3.000 euros.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Intercommunale

IMIO – assemblée générale du 02 juin 2026.

Ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activités 2025 ;
2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
3. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
4. Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan ;
5. Décharge aux administrateurs ;
6. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;
7. Notification – Délégations du Conseil d'administration ;
8. Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs ;

A l'unanimité, le Conseil approuve l'ordre du jour.

Agents traitants : Camille QUINTARD/Hélène MESSIEN

Politique responsable : Gauthier DUDANT

9. Subsides aux sociétés

a) Subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'ASBL Aide Humanitaire BPTG – enfance déshéritée et orpheline – d'un montant de 125,00 euros.

b) Octroi de Subside à la société « Antoing Bourle Pays Blanc ».

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi de deux subsides à la société « Antoing Bourle Pays Blanc » : un subside annuel d'un montant de 200,00 € et subside exceptionnel pour le Rosaire d'un montant de 500,00 €.

c) Subside à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'ASBL Jardins Bios du Hainaut d'un montant de 2.000,00 €.

d) Subside au Conseil Consultatif des Aînés.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside au Conseil Consultatif des Aînés d'un montant de 500,00 €

e) Subside à l'Harmonie Royale « La Concorde ».

A l'unanimité, le Conseil approuve l'octroi d'un subside à l'Harmonie Royale « La Concorde » d'un montant de 4.300,00 €.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Approvisionnement électrique zone Delta.

« Approvisionnement électrique zone DELTA

- Plusieurs projets industriels tant en Wallonie qu'en Flandre n'ont pu voir le jour ou ont dû être stoppés récemment suite à une insuffisance d'approvisionnement en électricité
- Un cadastre des zones problématiques serait en cours d'élaboration au niveau de la R.W.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- ORES et ELIA ont-ils été interrogés sur cette question ?
- Quelles garanties avons-vous aujourd'hui concernant l'approvisionnement de la zone DELTA ainsi que pour le secteur industriel / les artisans de la commune qui envisageraient une augmentation de leurs besoins ?
- Quels seraient les éventuels aménagements / travaux à réaliser ? ».

Le Président signale avoir sollicité IDETA laquelle est en contact régulier avec ORES et ELIA. Le réseau n'est pas encore saturé mais la capacité maximale du réseau pourrait être atteinte à moyen terme. De ce fait, on espère que le gouvernement wallon long prendra une mesure d'assouplissement via son décret flexibilité ce qui permettrait de libérer temporairement de la puissance. Cela pourrait déjà apporter un début de solution. On sait également qu'ELIA poursuit l'analyse de divers scénarios. ELIA poursuit l'analyse des scénarios de renforcement du réseau via une étude qui s'appelle Ruien-Antoing-Mouscron. Une fois que cette analyse sera connue, on connaîtra les différentes interventions à réaliser mais, pour l'instant, on ne sait pas. Au niveau de la situation, elle fait l'objet d'un suivi attentif par IDETA en coordination avec l'ensemble des gestionnaires de réseau. On attend au plus vite l'analyse des scénarios pour voir où on se situe mais, pour le moment, on sait que la situation est maîtrisée. On pourrait cependant arriver à saturation à moyen terme. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en déduit qu'on n'a pas la garantie aujourd'hui qu'on pourra fournir en suffisance le site. Le Président précise qu'on a la garantie que le réseau est encore capable d'en fournir là où certains ne le sont pas. On sait qu'il est possible de fournir quelque chose pour le moment. Le Président rappelle qu'on n'attend rien sur le site, en termes de travaux, avant au moins 2029-2030 (il faut d'abord clôturer toutes les procédures administratives et dépolluer le site). On a encore un peu de temps devant nous et c'est pour cela qu>IDETA est vraiment au taquet. IDETA reste vigilant par rapport à ça et se

montre assez rassurant par rapport à la suite des opérations. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président confirme qu'il faudra probablement faire des travaux pour alimenter le site mais il faut attendre l'analyse d'ELIA pour savoir ce qu'on pourrait faire ou pas. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que ce n'est pas rassurant. Le Président signale que, la situation électrique étant ce qu'elle est, il y a des postes où il n'y a pas vraiment plus rien du tout de disponible ce qui n'est pas le cas pour la zone Delta. Il faudra s'attendre probablement à des interventions et les quantifier mais c'est prématuré. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signalé qu'il ne faudrait pas que cela postpose encore l'ouverture du site à cause de problèmes de capacité électrique. Monsieur DEGREMONT précise qu'il y a toujours une étude réalisée ne serait-ce qu'au niveau des impétrants que ce soit le gaz, l'électricité ou encore l'égouttage. Les entreprises qui souhaiteront venir s'implanter sur le site devront faire une demande préalable à ORES pour savoir ce qui est disponible (triphasé, monophasé, tétraphasé, ...). Pour qu'un projet puisse fonctionner, on demande d'abord la capacité d'électricité et ensuite on peut créer le projet en fonction de ce qui est disponible ou envisageable.

11. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Samuël VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pour le groupe GO

Événements festifs / matériel mis à disposition.

« Événements festifs / matériel mis à disposition »

- L'administration communale organise régulièrement des événements destinés au grand public
- Le secteur associatif, sportif, caritatif d'Antoing propose également de nombreuses manifestations au fil des mois

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- Les chapiteaux de l'administration communale disposent-ils de rampes (entrée et sortie) permettant l'accès aux P.M.R ?
De combien de rampes dispose-t-on ?
- Dans le cadre de l'utilisation de chapiteaux, les prescriptions de sécurité fixées par les services de secours prévoient notamment la présence d'extincteurs à poudre polyvalente ou mousse (appareil de 6 kg par 150 M2 de surface) ainsi que la disposition des pictogrammes adéquats.
Un extincteur à dioxyde de carbone (CO2) de 5kg doit également être placé auprès des tableaux électriques (et des éventuelles friteuses).
Disposons-nous de ce matériel en suffisance afin de le mettre à disposition des utilisateurs de nos chapiteaux ?
- Pour les événements attirant plus de 500 visiteurs, serait-il possible de mettre à disposition, à la demande des organisateurs, et en prêt un défibrillateur ?
Sur base volontaire, une formation pourrait être prodiguée 2x / an aux bénévoles de ces associations afin d'optimiser l'usage de cet appareil ».

Le Président précise que celles et ceux qui ont participé à la Fancy-Fair de Calonne ont pu voir qu'il y avait 4 rampes PMR, 2 en aluminium et 2 en bois. On est donc bien équipé pour permettre l'accès aux PMR. Pour ce qui est relatif aux normes, le dispositif est systématiquement soumis au contrôle d'une entreprise agréée qui vérifie qu'on est bien dans les normes avant de délivrer les autorisations de fonctionnement et autres au niveau des chapiteaux. Du matériel est mis à disposition dont l'extincteur de CO² qui est à proximité de la chapelle électrique du petit chapiteau. Pour les événements qui attirent plus de 500 visiteurs, on n'exclut pas la possibilité de mettre à disposition un défibrillateur portatif. Néanmoins, quand on arrive à hauteur de 500 visiteurs, il serait plutôt raisonnable d'imposer la présence d'un service d'urgence pour les événements d'ampleur parce qu'effectivement, certaines interventions nécessitent parfois la présence d'un service de secours entièrement équipé. Cela a un coût évidemment. On pourrait envisager les deux formules, à la fois la mise en place d'un défibrillateur pour ceux qui seraient vraiment à proximité, même parfois en dessous de la norme, et surtout pour des événements qui ne seraient pas organisés à proximité direct d'un DEA. On en a en effet dans nos écoles, au centre administratif, sur certains sites sportifs ainsi qu'à l'ADEPS. A terme, pour ceux qui franchiraient vraiment assez fortement la jauge, on pourrait l'imposer pour être sûr qu'il n'y ait pas de souci de santé. En ce qui concerne les formations, on a la chance d'avoir notre très proactive amicale qui a déjà dispensé des formations au personnel communal. Elle nous aide pour les exercices incendie mais aussi dans d'autres domaines, notamment la révision de nos bouches incendie. Les associations intéressées ne doivent pas hésiter une seule seconde à se mettre en rapport avec l'amicale parce qu'ils seraient très friands et ravis de pouvoir dispenser ces formations-là. Celles-ci pourraient se faire sur place mais les gens pourraient aussi se rendre à l'infrastructure qu'on leur met à disposition au niveau de la gare. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ se dit rassuré par rapport aux PMR. A sa question concernant les extincteurs à CO², le Président précise, qu'à l'heure actuelle, on dispose d'un extincteur pour chaque chapiteau. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pense qu'un minimum de deux par installation serait justifié parce qu'on a toujours un coffret extérieur et un coffret intérieur, une chapelle extérieure et une chapelle intérieure. Si besoin, autant en acheter un ou deux en plus. Par rapport aux événements, le but n'est pas de les hyper sécuriser. Le nombre de visiteurs ne définit pas la dangerosité et le risque potentiel de l'événement. Un marché aux puces où il y a 5000 personnes et une course cycliste ou une course automobile, le risque n'est pas le même. Même si on n'a que 500 personnes à la course automobile, le risque est bien plus grand. Le Président rappelle que tout cela est soumis au PLANU. Quand on atteint cette jauge-là, il faut avoir une capacité d'intervention et des gens, sur place, compétents et capables de poser des gestes de premier secours au-delà du DEA. Plus il y a de personnes, plus on démultiplie le risque. Mais ce n'est pas pour autant que la fête des courges est plus dangereuse que le Tour de la Région wallonne. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pense qu'il serait bien de prévoir systématiquement ce point dans les PLANU, que l'organisateur puisse se prononcer sur le souhait ou pas d'avoir à disposition un DEA. Il n'y a pas grand risque pour la commune. Elle prête le matériel et celui-ci doit revenir en l'état. Le Président précise qu'un système de caution pourrait être prévu.

12. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Fabien VERSCHEURE pour le groupe GO

« Concerne : bâches plastiques agricoles pour silos, films d'enrubannage des ballots de paille et foin, cordes à ballots en nylon etc... »

Auparavant, soit il y a 3 ou 4 ans, les agriculteurs et en particulier les éleveurs, plus concernés, étaient invités durant 1 semaine à aller déposer gratuitement leurs bâches non encore utilisables dans différents sites.

Depuis, c'est devenu payant. À Antoing, il leur est facturé 195 €/tonne.

à titre de comparaison, à Chièvres, c'est aussi 195 € alors qu'à Frasnes, c'est 178 €.

Par contre, à Ellezelles, c'est la commune qui prend en charge le coût de cette collecte pour les 29 agriculteurs locaux, idem à Beloeil pour 20 agriculteurs. Je ne me suis pas renseigné auprès des autres entités...

J'ai compté qu'il ne reste que 7 éleveurs sur l'entité d'Antoing.

Est-ce que la commune ne pourrait pas prendre en charge comme à Ellezelles et à Beloeil et peut-être ailleurs encore, le coût de cette collecte (montant estimé < 2000 €) ? ».

Monsieur BOCQUILLON précise, qu'historiquement, les intercommunales organisaient en Wallonie une collecte des bâches agricoles car la Région wallonne accordait un subside spécifique à cet effet. La Région a supprimé ce subside depuis 2 ans, mais IPALLE a continué à offrir ce service aux agriculteurs, moyennant un paiement de coût réel et complet de la collecte/recyclage. Le prix varie selon les résultats du marché public annuel qu'IPALLE lance. En 2025, ce prix était en effet de l'ordre de 195 euros la tonne. L'opération a lieu en fin d'année pour que l'intercommunale puisse libérer suffisamment de personnel des recyparcs pour cette opération. Ce ne serait pas possible en période estivale. Certains agriculteurs ont eu recours à des firmes privées disponibles tout au long de l'année, telles Dufour, Vanheede et Veolia. Un groupe de travail a été créé en Wallonie, tout comme en Flandre, afin de déboucher sur une obligation de reprise organisée par le secteur. Cela prendra probablement forme dans les prochaines années. Cette collecte sera alors organisée par les producteurs de façon autonome et sans intervention des intercommunales. Le Président ajoute, qu'au niveau de la récupération des bâches, rien n'est prévu au budget et ce marché est évolutif. Il y a possibilité, pour les agriculteurs, éventuellement aussi de se tourner vers d'autres acteurs que la commune. C'est encore une fois la disparition de petits subsides qui bénéficiaient directement à eux. C'est un subside régional à destination des agriculteurs qui a été supprimé et on demande aux communes de venir pallier la mesure. Effectivement, ce n'est peut-être que 2.000 euros. Mais à condition qu'on reste à 195 euros la tonne et dans les quotas de l'an dernier. Et ça reste aussi de l'argent public. C'est toujours un peu compliqué de prendre position quand la Région wallonne se débîne. Ce point pourrait être abordé en commission agricole et réfléchir à la mise en place du subside. A la question de Monsieur BONNET, le Président précise que cette dépense n'entrerait pas dans le coût-vérité.

13. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Fabien VERSCHEURE pour le groupe GO

« Concerne : Extension du cimetière de Bruyelle

Annoncée et souhaitée car, semble-t-il devenue urgente faute de place, qu'en est-il réellement de la situation ?

Pour rappel : un projet avoisinant le million d'€ et présenté en conseil il y a 5-6 ans par l'échevin en charge à l'époque avait déjà suscité une intervention sceptique de ma part.

Sachant, d'une part, qu'il n'est plus, enfin je le crois, octroyé de concession à perpétuité et, d'autre part, que le choix de la crémation est de plus en plus préféré à celui de l'inhumation traditionnelle.

En effet, il est devenu maintenant majoritaire en Belgique, notamment en raison de la diminution des croyants catholiques mais aussi surtout pour une raison de coût beaucoup moindre.

Pourquoi dès lors manquons-nous de place ? ».

Monsieur BOCQUILLON signale, qu'effectivement, il y a, depuis plusieurs années, un projet visant une extension du cimetière de Bruyelle. Il faut savoir que Bruyelle est le seul cimetière de l'entité à avoir gardé sa taille d'origine. Tous les autres s'étant vu agrandir durant les dernières décennies. Le manque de place au sein de ce cimetière vient du fait que tous les modes de sépulture ne peuvent pas y être représentés. Il n'y a qu'à voir l'aire du columbarium surpeuplée qui s'y trouve.

Il faudrait aérer celle-ci et pouvoir ajouter une dizaine de columbariums. Il est également impossible de créer de nouveaux espaces obligatoires comme les cavurnes et une aire d'inhumation des urnes en pleine pierre. Au niveau non cinéraire, c'est la même chose, il n'y a plus de place pour placer de nouvelles citernes. Il ne s'agit pas d'un manque de gestion du cimetière. Les dernières campagnes d'exhumation ont été menées en 2001, 2007, et deux fois en 2012. Les places libérées permettent l'inhumation de terrains communs non concédés ou en pleine terre concédés. Il y a également eu, en 2025, un affichage pour l'échéance à hauteur de 32 concessions. Celles-ci ont fait l'objet d'un renouvellement par les familles pour 90 % d'entre elles, ce qui ne permet pas de générer de nouvelles places. Les aménagements paysagers sont également difficiles en raison de son plan rectangle dont tous les côtés sont occupés par des concessions et des allées étroites. Ils ne permettent pas non plus le placement optimal de nouvelles concessions. L'arche présente à l'entrée du cimetière est également un frein pour certains engins de chantier. Il est important de préciser que le cimetière de Bruyelle est totalement encodé informatiquement ce qui permet une gestion administrative efficace. Les sépultures qui s'y trouvent sont donc toutes encore valables ou se voient faire l'objet d'un statut spécial (classement au patrimoine). Pour faire face à ce manque de places, l'achat avant décès a été stoppé. On sait encore offrir une place citerne, pleine terre et terrain commun aux familles en deuil qui le désirent. Cependant, toute la partie cinéraire (columbarium, cavurne), il est fort probable que dans un avenir proche, ceux qui en font la demande seront dirigés vers un autre cimetière. Le ratio inhumation-crémation est encore aujourd'hui aux alentours de 50-50. Et les crémations ne sont pas moins coûteuses que les inhumations. Toutes les stratégies relatives au cimetière sont disponibles dans les rapports article 98. L'extension du cimetière de Bruyelle est donc nécessaire, surtout au niveau cinéraire, mais également pour offrir un endroit plus qualitatif aux familles en deuil en termes de choix de type de sépulture, d'espace et d'aménagement paysager pour que ce lieu soit vraiment accueillant le plus possible. Monsieur VERSCHEURE se dit étonné, notamment du taux de renouvellement des concessions. Sa volonté était de mettre l'accent sur la rénovation qui est bien entamée. A la question de Monsieur VERSCHEURE concernant le mur d'enceinte du cimetière de Fontenoy, Monsieur BOCQUILLON précise que la question était de savoir s'il était obligatoire d'emmurer le cimetière ou s'il était possible de mettre une simple clôture rigide. D'après le responsable des cimetières wallons, un simple panneau rigide avec du lierre serait suffisant. En fait, les cimetières doivent toujours être entourés. C'est un travail qui sera réalisé prochainement parce que ça date de plusieurs années. Ce sera dans les projets futurs. La main d'œuvre communale est fort prise et fort demandée. On va aux priorités et c'en est une également. Monsieur VERSCHEURE signale qu'un mur d'enceinte du cimetière de Péronnes est aussi menaçant. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale qu'un mur est quand même plus adapté

qu'une clôture. Le Président précise que le choix le plus cohérent possible sera fait tant d'un point financier qu'esthétique.

14. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par le Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour le groupe GO

Évaluation de la politique sportive communale pour donner suite aux résultats du label Adepts « Commune Sportive » 2026.

1. « NOTE EXPLICATIVE »

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

L'an dernier, lors de l'annonce de la perte d'une étoile au label « Commune Sportive », la nouvelle majorité justifiait ce recul par des erreurs administratives liées à la mise en place de la nouvelle équipe, tout en garantissant un dossier irréprochable pour l'édition suivante. Je me souviens de la phrase choc : « Nous avons les épaules larges ».

*Or, les résultats de l'édition 2026 sont tombés : **la Ville d'Antoing est absente du palmarès**, ne décrochant aucune étoile.*

Le contraste avec nos voisins est frappant :

- **Brunehaut** (catégorie < 10.000 hab.) obtient 3 étoiles et le titre de lauréat.
- **Tournai et Rumes** maintiennent une dynamique positive et défendent leurs deux étoiles

Pourtant, Antoing dispose d'infrastructures de qualité et de moyens financiers bien plus élevés que dans certaines petites communes. L'absence de ce label pose question sur la stratégie globale : accessibilité, diversité de l'offre ou mobilité douce vers nos sites sportifs. Y a-t-il au moins une stratégie envisagée ?

2. QUESTIONS AU COLLÈGE

Le groupe « GO » souhaite obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. **Analyse de l'échec** : Pourquoi le dossier de candidature n'a-t-il pas été retenu cette année ? Quels sont les critères bloquants identifiés par le collège ?
2. **Partage d'expérience** : Le Collège a-t-il, comme suggéré l'an dernier, pris conseil auprès de communes lauréates comme Brunehaut ?
3. **Suivi technique** : Un contact a-t-il été établi avec l'inspecteur provincial pour évaluer nos faiblesses ?
4. **Infrastructures et Animation** : Le problème réside-t-il dans la gestion des structures existantes ou dans un manque d'organisations sportives de terrain ?

3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Au-delà du constat de cet échec, le groupe « GO » souhaite que ce point serve de base à une véritable remise en question de notre politique d'organisation sportive. Ce n'est pas du tout un problème financier ni d'infrastructures, c'est en partie un souci d'un manque d'organisation d'évènements.

Nous ne pouvons-nous satisfaire de voir nos voisins exceller là où Antoing stagne malgré ses atouts. En conclusion de ce débat, nous demandons au Collège :

- De définir une **feuille de route claire** pour corriger les manquements (notamment sur l'accessibilité PMR, l'inclusion des seniors, l'aménagement de la mobilité douce, l'organisation d'évènements sportifs par la commune et la promotion du sport pour tous).*
- De s'engager à présenter un dossier qui permettra à Antoing de retrouver, dès l'an prochain, la place qu'elle mérite dans le paysage sportif de la Wallonie Picarde ».*

Monsieur DESMET précise qu'il y a clairement des critères bloquants à savoir le manque d'organisation à l'initiative de la commune et également le fait que la commune ne dispose pas d'un centre sportif local (CSL) ou d'une régie communale autonome. Pour le partage d'expérience, on a pris contact avec la commune de Brunehaut. On n'a pas encore le retour mais on en aura prochainement. Des discussions ont également eu lieu avec la commune de Péruwelz qui est dans le même cas qu'Antoing. Une ville comme Antoing, qui a la chance d'avoir sur son territoire un centre Adeps à ne pas négliger mais, en revanche, attention, le centre Adeps lui, n'entre en aucun cas dans les critères de ce label. Donc, pour la ville, la présence du centre Adeps est un avantage en termes de qualité de vie pour les habitants mais, dans le cadre de ce dossier, c'est clairement un désavantage. Avec les bâtiments communaux dédiés au sport, on n'a pas spécialement besoin de développer un CSL. Monsieur DESMET n'en voit pas l'utilité actuellement. Les clubs sont maîtres chez eux et disposent chacun de leurs locaux, de leurs infrastructures. Jusqu'à ici on n'a jamais eu de demande supplémentaire que ce soit au niveau de l'occupation, au niveau de la gestion au niveau de l'entretien. Donc, ce n'est pas une priorité actuellement de lancer un CSL. Au niveau du suivi technique, on avait déjà rencontré l'inspecteur l'année dernière. Il avait dit que, dans la situation actuelle d'Antoing, ce serait assez compliqué d'aller chercher l'étoile cette année parce que le mode de cotation a changé. Ils sont nettement plus stricts et sévères qu'avant ce qui a joué en notre défaveur. Au niveau des infrastructures, on n'a clairement pas de problème à ce niveau-là. Par contre, au niveau du manque d'organisation sportive de la commune, c'est clair que c'est un reproche et qu'on perd beaucoup de points là-dessus. On a une politique sportive qui est de rendre les partenaires, que ce soit les clubs sportifs ou les associations, autonomes grâce à des subsides, à des infrastructures et un appui logistique important. Et on continuera à le faire. A ce propos, Monsieur DESMET tient à féliciter l'ensemble des clubs et associations pour leur travail tout au long de l'année parce qu'on a quand même la chance sur l'entité d'avoir des événements internationaux. Ce week-end du 1^{er} mai, le BMX organise une compétition UCI de niveau international. On a des événements sportifs et de loisirs chaque année qui, pour certains, accueillent plus de 2000 participants. On continuera à investir comme pour le tennis dont on a parlé ce soir. Monsieur VIVIER confirme que la commune est au top en matière d'infrastructures mais c'est au niveau de l'organisation que le bât blesse. Il faudrait vraiment qu'on ait une feuille de route, une prise de conscience par rapport à l'organisation sportive sur la commune. On pourrait envisager d'organiser des choses dans nos infrastructures sportives mais par le biais de la commune. La commune peut organiser une journée BMX pour apprendre aux enfants à découvrir le BMX. On pourrait faire une découverte de talents sur le terrain

d'Antoing par rapport au football ou découvrir des talents à la balle-pelote sur le terrain de jeu de balle de Péronnes mais avec le label « commune ». On a fait le petit cross du marché de Noël c'est très bien, mais on pourrait faire un grand cross de Noël avec peut-être l'appui d'une grosse organisation comme l'ACCROH. Ce sont des choses qu'on peut mettre en place et qui, bien sûr, amènent des points. Lors de la commission parlementaire du sport d'avril 2026, un représentant du PS a posé la question à la ministre pour savoir ce que devaient faire les communes qui n'ont pas réussi à avoir ce label. La ministre a répondu qu'elle invitait ces communes à prendre contact avec l'administration afin d'en analyser les causes et de construire, avec le support de celle-ci, des plans d'action devant les conduire à être reconnues comme des communes sportives. C'est le premier point. Le point suivant, qui est intéressant aussi, précise que les budgets consacrés à la politique sportive locale ne constituent pas un critère d'évaluation. Cependant, une pondération est toutefois appliquée en fonction de la taille de la commune afin de tenir compte indirectement des différents moyens mis en œuvre. L'accent est placé préalablement sur la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain, la valorisation des clubs et des infrastructures sportives ainsi que des initiatives comme la promotion de la mobilité douce. On est pas mal sauf au niveau organisation. Le dossier introduit par la commune est bien fait mais il manque de concret, ce qu'on organise en tant que commune sur les différents sites sportifs. A ce sujet, il serait intéressant de prendre contact avec Brunehaut et le responsable provincial du Hainaut. Monsieur DESMET convient que des événements comme l'ACCROH pourraient être organisés mais il faut savoir que ce n'est pas une initiative de la commune. On a voulu introduire l'étape du Tour de la Région wallonne dans notre dossier mais il nous a été répondu que ce tour n'était pas une initiative communale même si des budgets importants y ont été consacrés. Des clubs organisent des chouettes journées découvertes sur les infrastructures communales. Par rapport à la mobilité douce ainsi qu'à l'accessibilité aux PMR, on a reçu de très bons points. Au niveau PMR, on atteint 100% et au niveau mobilité douce, on est dans les 65%. Mais on perd beaucoup de points sur des stages à l'initiative de la commune hors écoles. On prône aussi l'organisation d'événements sportifs et la promotion du sport pour tous. On est partenaire d'un des plus gros événements Handisport qui a lieu chaque année sur une infrastructure communale à savoir le stade d'Antoing que l'ADEPS occupe également pour ses stages l'été. Comme dit précédemment, on continuera à investir dans ces infrastructures, dans ces clubs, avec les partenaires. On peut toujours faire plus et essayer d'être à l'initiative mais ce que Monsieur DESMET tient à souligner l'implication des partenaires tout au long de l'année. Pour une ville comme Antoing, on vit très bien et ça ne sert à rien d'aller chercher une surcharge. Monsieur VIVIER souligne que le financier est parfait mais c'est juste l'organisationnel qu'il faut revoir.

14b. Demande d'ajout d'un point supplémentaire par la Conseillère communale Eloïse HELLIN pour le Groupe GO

« Gestion et avenir des bacs à fleurs communaux à Antoing »

Considérant que la commune d'Antoing veille à l'embellissement du cadre de vie et à la qualité des espaces publics ;

Considérant la présence de nombreux bacs à fleurs sur le territoire communal, dont certains ont une fonction sécuritaire et d'autres une fonction d'agrément ;

Considérant que, durant l'été 2025, il a été annoncé que certains bacs dits « de confort » ou d'agrément pourraient être retirés ;

Considérant qu'un courrier a été adressé aux citoyens afin de leur proposer de reprendre la gestion de certains bacs situés devant leur domicile, moyennant une prise de contact avec l'administration communale pour le 30 septembre 2025 au plus tard ;

Considérant que cette gestion impliquerait notamment l'entretien, l'arrosage et le fleurissement des bacs concernés par les citoyens volontaires ;

Considérant qu'il convient d'évaluer la mise en œuvre de cette initiative ainsi que ses implications pratiques, administratives et financières ;

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

• **Où en est-on aujourd'hui dans la mise en place de cette initiative ?**

Combien de citoyens ont répondu à l'appel et combien de bacs sont effectivement pris en charge ?

• **Qu'attend-on concrètement des citoyens qui reprennent un bac ?**

Y a-t-il des règles à respecter pour l'entretien ou le choix des plantations ?

• **La commune prévoit-elle un soutien pour ces citoyens ?**

Par exemple via la fourniture de plantes, de matériel ou une autre forme d'aide ?

• **Qui est responsable en cas de problème ?**

Que se passe-t-il si un bac est abîmé, vandalisé ou mal entretenu ? ».

Monsieur BOCQUILLON précise, qu'à ce jour, 22 citoyens différents ont répondu favorablement à l'appel communal, permettant la prise en charge effective de 29 bacs à fleurs. La bonne mise en œuvre de cette reprise fera l'objet d'une vérification sur le terrain durant le mois de juin. Les citoyens qui reprennent un bac s'engage à assurer le fleurissement au printemps et pour la Toussaint, entretenir régulièrement le bac, propreté générale, arroser les plantations lorsque c'est nécessaire, retirer les déchets éventuels présents dans le bac. Concernant le choix des plantations, le citoyen dispose d'une liberté de choix, pour autant que celle-ci ne déborde pas du bac et que l'ensemble reste correctement entretenu. Le bac est mis à disposition avec de la terre et de terreaux. Aucune forme d'aide matérielle, plantes, outillages, etc., n'est prévue. Les bacs restent la propriété de la commune. En cas de bac endommagé, celui-ci pourra être remplacé dans la mesure des possibilités communales. En cas de vandalisme, il appartient au responsable du bac d'effectuer les démarches utiles auprès des services de police et de remettre le bac en état. En cas de défaut ou d'absence d'entretien constaté, la commune se réserve le droit de reprendre le bac. Il est enfin précisé que l'ensemble des bacs à fleurs installés sur le territoire communal l'ont été en concertation avec les services de police. Monsieur BOCQUILLON précise, qu'à travers cette action, il espère que les gens prendront conscience des dommages auxquels on fait face depuis plusieurs mois. Et que, quand les citoyens eux-mêmes s'engagent à aménager leurs bacs, peut-être que d'autres personnes en prendront plus de soin. On essaie un petit peu de conscientiser les gens. Ce sera leur bac à entretenir, à vérifier et à contrôler. Aux questions de Madame HELLIN, le Président précise que les citoyens s'occupent de 22 bacs sur les quelque 200 existants soit environ 10 %. Des bacs ont été placés sur avis de police pour éviter des stationnements, pour éviter de générer des situations pouvant potentiellement entraîner des soucis de sécurité. Ceux-là ont été clairement identifiés. Les bacs qui ont été retirés ou, en tout cas, pour lesquels on a averti les gens qu'on allait le faire, c'étaient des bacs qu'on pourrait qualifier de bacs de confort. Des bacs que les gens avaient demandé en leur temps. Ce ne sont pas des bacs qui sont là pour la sécurité des gens. Au final, le citoyen bénéficiait quelque part d'un service collectif, à titre privé. Cette situation était ambiguë et c'est dans ce cadre-là qu'on l'a fait. Et puis après cela, effectivement, une vingtaine de personnes se sont montrées intéressées, très enthousiastes pour certaines. Monsieur BOCQUILLON ajoute que, pour le moment, ça se passe bien mais on est encore en phase de test. A la question de Monsieur CEUNINCK, le Président précise que les bacs restent sous la responsabilité de la commune en matière d'assurance car la commune en reste propriétaire.

15. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

16. Questions orales

Monsieur BONNET expose sa question : «

Le jeudi 9 avril 2026, le collège organisait une soirée d'accueil des nouveaux habitants.

L'Échevine, Muriel Hiroux, peut-elle dresser le bilan de cet évènement et répondre aux questions suivantes :

1) Combien d'invitations ont été distribuées aux nouveaux habitants et combien ont répondu présents ?

2) Combien de partenaire ou d'association ont-ils été contactés et combien ont répondu présents ?

3) Êtes-vous déjà en mesure de chiffrer le coût financier de l'évènement ?

4) En séance secrète : les membres du personnel présents récupèrent-ils leurs heures si oui : Au régime ordinaire ou majoré ?

Quel est le volume d'heure global à récupérer pour cet évènement ? »

Madame HIROUX précise que pour l'accueil des nouveaux habitants, 275 courriers d'invitation ont été envoyés (pour un total de 517 habitants) et 48 nouveaux habitants étaient présents le 9 avril. 14 partenaires et associations ont été invités, 13 ont répondu qu'ils seraient présents, 12 étaient effectivement présents (l'absence résulte d'un empêchement de dernière minute). Le montant total des dépenses est de 1.615 € dont 450 € pour les brochures « nouveaux habitants » qui seront distribuées tout au long de l'année. Un montant de 150,88 € couvre des courses diverses (boissons, serviettes, œufs en chocolat chez Colruyt, Aldi et Delhaize), 612 € pour les sandwichs (avec consultation de 3 boulangeries), 100 € pour les deux paniers locaux offerts et 302,50 € pour les courriers envoyés. Monsieur BONNET félicite Madame HIROUX pour cet événement car c'était une belle initiative. Lors de cet événement, des jetons de caddie ont été distribués poussant à acheter au niveau local. Parfait mais Monsieur BONNET a quand même été un peu déçu de voir que le lunch proposé ne venait pas du local mais d'une entreprise tournaissienne. Comme pour le point 12 de ce jour, Monsieur BONNET tient à rappeler que le conseil communal n'est pas là pour faire la publicité des magasins ou des commerçants. Quand on cite des entreprises commerciales, dans le cas d'enlèvement de déchets pour le point 12, on est un peu à la limite. On pourrait juste s'arrêter au fait de dire d'être allé vers une entreprise extérieure, mais peut-être pas d'inciter les gens vers des entreprises commerciales. On n'est pas là pour faire de la publicité. Monsieur BONNET aurait préféré qu'on puisse proposer à nos nouveaux habitants des frites, des pizzas, des sandwichs « made in » Antoing. Madame HIROUX prend bonne note de la remarque et précise qu'on pourra faire appel à une friterie ou autre chose l'année prochaine. Très bonne idée. Monsieur VOINCENT MARTINEZ y LOPEZ se joint aux félicitations de Monsieur BONNET pour cette journée. Cette journée était d'ailleurs dans le programme du Groupe GO. Madame HIROUX précise que cette journée était déjà programmée dans le PST précédent.

Monsieur VERSCHEURE expose sa question : « *Un nouveau projet éolien est actuellement à l'étude chez nos voisins de Brunehaut. Ce dossier suscite des inquiétudes parmi les riverains d'Antoing et plus précisément de Péronnes, qui redoutent un impact direct sur leur cadre de vie.*

Ma question est simple :

Quelle est la position officielle du Collège communal d'Antoing sur ce projet ?

Plus précisément, le Collège compte-t-il relayer les préoccupations des habitants en remettant une prise de position sur ce projet.

Avez-vous mandaté quelqu'un pour ce projet et pour répondre à l'enquête publique ? »

Monsieur VERSCHEURE s'interrogeant par rapport à l'ordre du jour de la prochaine CCATM, le Président précise que le projet éolien inscrit à l'ordre du jour est un autre projet qui concerne 7 éoliennes. Dans le cas présent, il s'agit de 4 éoliennes. Comme dit très justement, le dossier a été instruit par Brunehaut. Pour le moment, on n'a toujours pas pris possession du dossier puisqu'il va seulement nous être envoyé. On devrait le recevoir au moment du lancement de l'enquête publique, qu'on estime aux environs de mi-mai. On prendra connaissance du dossier à ce moment-là et on prendra une position officielle. Il est un peu trop tôt pour parler de ce projet puisqu'on n'est pas encore en possession du dossier tout simplement.

Monsieur VIVIER expose sa question : *« C'est avec un réel plaisir que nous avons vu, il y a quelques jours, la piscine de Kain rouvrir enfin ses portes aux nageurs de la région.*

Cependant, au-delà de la réjouissance collective, une question essentielle se pose : celle de nos écoliers. Nous le savons, savoir nager est un acquis fondamental pour la sécurité et l'épanouissement de chaque enfant. Cette année, l'apprentissage a été interrompu à cause des soucis financiers de notre partenaire « Your Nature »

Dans ce contexte de reprise, j'aimerais vous soumettre deux interrogations précises :

- 1. Où en sommes-nous concrètement avec la reprise de l'apprentissage de la natation pour les écoles ? Le calendrier est-il déjà pleinement opérationnel pour toutes les classes concernées ?*
- 2. Quel sera l'impact financier réel pour notre commune ? Nous passons d'un modèle d'apprentissage gratuit à un système désormais payant ; pouvez-vous nous préciser le coût global — ou la hausse budgétaire — que la commune devra prendre à sa charge pour garantir ce service essentiel à nos jeunes élèves ? »*

Le Président précise que l'actualité a très vite fait vent de la réouverture de la piscine de Kain. Il remercie les services de la ville de Tournai et l'échevin VANDECAVEYE qui a fait suivre très rapidement les différentes informations sollicitées. Malheureusement, les créneaux proposés sont des créneaux hors rythme scolaire. On n'a pas su profiter des créneaux pour cette année. On redemandera pour l'année prochaine le fait de pouvoir être inscrit soit à Kain, soit à Tournai. Mais pour cette année, malheureusement, on n'a pas eu les créneaux espérés. On sait que les piscines sont en travaux de tous côtés. Dans les environs, elles ont toutes le même âge, à peu de choses près. Voilà. On partage la même opinion quant à l'importance de l'apprentissage de la natation puisqu'on en a fait un acquis primordial dans le cadre du CEB. On déplore la situation, mais on n'abandonne pas. On a bon espoir de pouvoir s'inscrire soit à Tournai, soit à Kain à partir de l'année prochaine. Dès que cela a rouvert, on a été au taquet, et ils ont joué le jeu. Mais les créneaux proposés ne correspondaient pas au rythme scolaire des écoles de notre

entité, malheureusement. Monsieur VIVIER signale que c'est une très mauvaise et croyait plutôt qu'on lui annoncerait avoir obtenu quelques créneaux horaires. C'est dommage, parce qu'on parlait juste avant d'investissements financiers énormes pour les clubs sportifs et on se rend bien compte qu'une piscine c'est intéressant aussi. Le Président précise qu'il est dommage que l'ADEPS n'ait pas gardé la sienne. Monsieur VIVIER précise que le problème est qu'on avait quand même un objectif avec les écoles de l'entité par rapport aux enfants. C'était un objectif clair et net. Tout le monde ici est d'accord à 100 %. C'est très triste. Sachant, qu'avec Your Nature, on ne sait pas du tout à quelle sauce on va être mangé, il est déjà temps maintenant de prendre des contacts pour cet endroit pour les écoles en septembre. Antoing a un patrimoine fluvial important. Mais pourquoi ne pas proposer aux parents qui le désirent les créneaux horaires annoncés comme disponibles ? C'est mieux que rien. Voir peut-être avec les profs de gym des écoles s'ils ne peuvent pas organiser, en fonction des créneaux, un samedi matin, une heure, où le prof de gym serait présent avec les enfants qui veulent venir et les parents qui paient l'entrée. Le Président souligne qu'il essaiera de trouver une solution parce que c'est vraiment une problématique qui lui tient à cœur et qui est partagée. On hérite d'une situation qui ne nous incombe pas puisque la fermeture de Your Nature n'est pas non plus du fait de la commune. Mais il tient à rappeler pour la énième fois que la condition sine qua non pour un soutien de la ville d'Antoing, que ce soit Center Park ou n'importe quel autre acteur, ce sera l'accès à cette piscine. Ça, c'est clair et net.

Monsieur SOENENS expose sa question relative au commerce local : « *Tout d'abord merci pour la soirée d'accueil des nouveaux habitants, soirée très conviviale.*

Stands nombreux et intéressants, je déplore le manque de mise en avant du commerce local... (autrement que par une présence dans un livret d'accueil qui est rarement lu)

Il y a dans la ville et les villages une pléthore de commerçants qui méritent cette mise en valeur.

Question : *Pourquoi ne pas créer ou recréer un comité des commerçants qui pourrait dès lors être présent à cette initiative (qui j'espère sera renouvelée) et qui pourrait aussi être à l'initiative d'autres projets. »*

Monsieur DESMET précise avoir, à plusieurs reprises, rencontrer les différents commerçants de l'entité. Il y a une volonté de créer, à voir sous quelle forme, une association des commerçants. L'idéal, pour tout le monde, ce serait de partir sous la forme d'une ASBL mais on verra. Des discussions ont déjà eu lieu lors de réunions où Monsieur DESMET invite les commerçants à venir partager leur avis et leur ressenti du moment. On essaye de s'inspirer de ce qu'on peut voir à gauche à droite mais c'est en tout cas une volonté qu'on avait au début de la mandature et qui était dans le programme du PS. Monsieur DESMET préfère prendre le temps nécessaire pour que ce soit bien fait et ne pas se lancer trop vite. Une fois que cette association sera sur pied, pourquoi ne pas envisager la création d'une foire agricole ou commerciale. Monsieur SOENENS signale entendre souvent que le Collège souhaite prôner le commerce local. Et tout le monde autour de la table prône le commerce local. Mais on a constaté la semaine passée, un gros manquement par rapport au commerce local. Monsieur SOENENS remercie le Collège pour l'invitation au repas du jumelage dans un Horeca à Tournai. Le Président précise que d'autres réceptions sont prévues dans des Horeca d'Antoing. Il y en a malheureusement un qui n'a même pas répondu à la sollicitation. Tous les acteurs de l'Horeca antoinien ont été sollicités mais il faut aussi tenir compte de l'organisation. Les délégations étrangères seront logées sur Tournai et c'était bien plus facile de rester ce jour-là sur Tournai en termes de transport. Pour le reste, l'Horeca antoinien est bien concerné.

Madame FARINEAU expose sa question : « *Monsieur le Bourgmestre en charge de la Mobilité,*

Je souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur la situation actuelle d'accessibilité au centre administratif, en particulier pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre des travaux en cours liés à la construction du nouveau commissariat, les emplacements de stationnement réservés aux PMR à proximité du centre administratif sont devenus indisponibles. Cette situation pose des difficultés importantes pour les usagers concernés, limitant concrètement leur accès aux services communaux, surtout lors de réunions comme le conseil communal.

Je me permets de rappeler que, conformément à la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité des bâtiments ouverts au public, les autorités locales ont l'obligation de garantir un accès aisé et sécurisé aux personnes à mobilité réduite. Cela inclut notamment la mise à disposition d'emplacements de stationnement réservés, situés à proximité des entrées principales et clairement signalés.

Par ailleurs, la commune d'Antoing étant engagée dans la démarche « Handycity », visant à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité pour tous, il apparaît d'autant plus essentiel de veiller au respect de ces principes dans les aménagements temporaires comme permanents.

Dès lors, serait-il possible d'envisager, dans les plus brefs délais, la matérialisation d'au moins un emplacement PMR à proximité immédiate de l'entrée du centre administratif, et ce pour toute la durée des travaux ? »

Madame FARINEAU se dit contente d'avoir constaté qu'une place avait été matérialisée manifestement aujourd'hui même. Le Président précise, en toute transparence, qu'un arrêté de police avait été pris en 2025 par l'ancien Commissaire Philippe OVAERE, récemment admis à la pension. Et cette place a effectivement été matérialisée aujourd'hui-même mais il n'est pas exclu d'en faire une deuxième à proximité pour la simple et bonne raison que les deux autres places sont situées en face du futur commissariat. En fonction de la fréquentation, on verra son utilité ou pas. Madame HIROUX précise, qu'ayant la personne handicapée dans ses attributions, elle avait sensibilisé le Collège à la situation et est heureuse que cela ait abouti. Le Président ajoute que les marquages routiers vont reprendre incessamment.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 21 h 20.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT